



EDMOND
DE ROTHSCHILD

Edmond de Rothschild (France)

Résultat financier semestriel

47, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75401 Paris Cedex 08, France
Téléphone : +33 (0)1 40 17 25 25
Fax : +33 (0)1 40 17 24 02
Télex : Lacof 280 585 - Swift : COFIFRPP
Site Internet : www.edmond-de-rothschild.fr
S.A. à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 83.075.820 euros
R.C.S. Paris B 572 037 026
Code NAF 2 : 6419 Z

Sommaire

4 | Rapport semestriel d'activité

7 | Comptes consolidés et annexes

38 | Comptes sociaux

40 | Rapports des Commissaires aux Comptes

41 | Attestation du rapport financier semestriel

Rapport semestriel d'activité

ACTIVITÉ ET RÉSULTATS DU GROUPE

Dans un contexte réglementaire marqué par l'entrée en vigueur de la directive MIFID II au 1er janvier et la première application des normes comptables IFRS9, le résultat net part du Groupe de Edmond de Rothschild (France) s'établit à 32,3 millions d'euros au 30 juin 2018, en progression de 19,1 millions par rapport au résultat net publiable du 30 juin 2017 (+13,2 millions d'euros).

Les actifs sous gestion atteignent 51,4 milliards d'euros à fin juin 2018 contre 50,0 milliards d'euros à fin décembre 2017*, soit une progression de +3,4%, avec un effet collecte de +4,1% et un effet performance de -0,7%. Le Groupe a enregistré une collecte nette depuis le début de l'exercice de +2,0 milliards d'euros dont +408 millions d'euros en Banque Privée et +1 616 millions d'euros en Gestion d'Actifs.

Produit net bancaire

A 167,6 millions d'euros, le PNB est en progression de +8,9% par rapport au 30 juin 2017, (+24,9% hors commissions de surperformance).

- Les commissions sur encours progressent de 12,9% par rapport au 30 juin 2017, tirées par la croissance des encours tant en Banque Privée qu'en Gestion d'Actifs. La collecte et la bonne tenue des marchés ont concomitamment contribué à la croissance des revenus, et ce dans un contexte de mise en place de la directive MIF 2 qui impacte significativement les processus et les marges de l'activité de distribution.
- A 31,6 millions d'euros, les commissions sur flux (transactions et droits d'entrée) sont en progression de +6,0% par rapport au 30 juin 2017. Elles baissent de -1,8% en Banque Privée et augmentent de +9,3% en Gestion d'Actifs.
- A 26,0 millions d'euros, l'activité de bilan est en nette augmentation par rapport à juin 2017 (+19,2 millions d'euros) principalement en conséquence de l'application des normes IFRS 9 :
 - o Ces dernières prévoient la comptabilisation en résultats des variations de juste valeur sur les positions en portefeuille, générant un gain de près de +15,8 millions d'euros ;
 - o En complément, l'activité de crédit en Banque Privée et l'activité sur le marché des changes se maintiennent à des niveaux élevés.

- Les autres revenus progressent de +0,8 million d'euros par rapport au 30 juin 2017, l'activité de Corporate Finance présentant un niveau d'activité supérieur à celui du premier semestre 2017.
- Le taux de marge brute induit est de 65 bps vs 73 bps sur le premier semestre 2017 (63 bps vs 61 bps hors commissions de surperformance).

Frais de gestion

Les charges d'exploitation s'élèvent à 135,3 millions d'euros, et sont inférieures à celles du 30 juin 2017 (-3,3%).

- Les charges de personnel s'élèvent à 78,6 millions d'euros, inférieures de -4,0% au niveau enregistré au premier semestre 2017 sous l'effet de la maîtrise des effectifs et du niveau de provisionnement des rémunérations variables.
- Les autres charges de 56,6 millions d'euros sont en baisse de -2,3% par rapport au premier semestre 2017 et traduisent la maîtrise des budgets dans les métiers et les filières.

Résultat d'exploitation

Le RBE s'élève à +32,4 millions d'euros, soit +18,3 millions d'euros par rapport au 30 juin 2017 induisant un coefficient d'exploitation de 75% (85% au 30 juin 2017).

Résultat net part du groupe

La cession à son management des 51% de la société Edmond de Rothschild Investment Partners auparavant détenus par le Groupe, intervenue en mars 2018, a généré une plus-value de 6,4 millions d'euros.

Après prise en compte de la contribution des entreprises mises en équivalence (3,6 millions d'euros), des intérêts minoritaires (-2,6 millions d'euros), d'une charge fiscale de -7,0 millions d'euros, le Résultat Net Part du Groupe s'établit à +32,3 millions d'euros en progression de +19,1 millions d'euros par rapport au 30 juin 2017.

*Retraité des encours sous gestion de la société EDRIP (cédée en mars 2018)

ACTIVITÉ ET RÉSULTATS DES POLES D'ACTIVITÉ

Banque Privée

Les encours de la Banque Privée s'établissent à 15,3 milliards d'euros soit une évolution de +246 millions d'euros (+1,6%) depuis le début de l'année. La collecte nette évolue favorablement de +408 millions d'euros quand l'effet performance impacte négativement les encours (-162 millions d'euros). La collecte brute s'élève à + 1745 millions d'euros à fin juin 2018.

A 46,2 millions d'euros, le PNB est légèrement inférieur (-0,3%) par rapport à juin 2017. Cette évolution s'explique ainsi :

- Les revenus de la banque privée en France augmentent de +0,7% (+0,3 million d'euros) tirés par la progression des encours et le maintien de l'activité de crédit ;
- Les revenus de la banque privée en Italie diminuent quant à eux de -9,9% (-0,4 million d'euros).

Pénalisé par les impacts de MIFID 2, le taux de marge de la Banque Privée baisse de 5 points par rapport à juin 2017.

Les charges s'élèvent à 42,4 millions d'euros, en baisse de -4,2% par rapport à juin 2017 avec :

- Les charges de la banque privée en France diminuent de -2,1 millions d'euros, en lien principalement avec la baisse des charges de personnel (-1,4 million d'euros) ;
- Les charges de la banque privée en Italie augmentent légèrement de +0,2 millions d'euros.

Le coefficient d'exploitation (hors amortissements) ressort à 85%.

A 3,8 millions d'euros, le résultat brut d'exploitation croît de +1,7 million d'euros par rapport au 30 juin 2017, principalement tiré par l'activité en France (+2,4 millions d'euros de résultat brut d'exploitation sur un an glissant).

Gestion d'actifs

A 35,5 milliards d'euros, les actifs sous gestion de la gestion d'actifs sont en augmentation de +4,2% (+1,4 milliard d'euros) par rapport à fin 2017 :

- la collecte nette s'établit à +1 616 millions d'euros tirée par des lancements de fonds et des acquisitions d'actifs en gestion immobilière (+886 millions d'euros) et de

- bonnes performances commerciales sur les fonds de la gamme Sovereign Bonds (+1 000 millions d'euros) ;
- la baisse de l'effet performance se limite à -0,5% (-178 millions d'euros).

Le PNB est de 87,6 millions d'euros en baisse de -7,7% par rapport au premier semestre 2017 qui avait été marqué par un niveau de commissions de surperformance très élevé. Retraité des commissions de surperformance, il augmente de +15,9% et comprend :

- Une hausse des commissions sur encours de +10,3 millions d'euros sur un an glissant (+22,5%) en lien avec une progression des encours moyens (+28,1%) ;
- Les commissions de surperformance sont en nette baisse (-18,4 millions d'euros), la gamme obligataire avait significativement contribué au niveau enregistré à fin juin 2017 ;
- Une hausse des commissions sur l'activité transactionnelle de +1,9 million d'euros (+9,3%) ;
- Les revenus liés à l'activité de bilan sont en baisse par rapport à 2017 (-0,8 million d'euros), en raison de l'extinction du portefeuille historique d'EMTN de la gestion d'actifs ;
- La progression sur les autres revenus résulte de la hausse de refacturations de frais aux autres entités du groupe.

Le taux de marge sur les commissions sur encours se maintient à 34 points de base. Compte-tenu d'une croissance moindre des autres revenus de gestion, le taux de marge brute diminue mécaniquement de 5 points par rapport à juin 2017 pour s'établir à 46 (hors commissions de surperformance).

Les charges sont en baisse de -1,0% par rapport à juin 2017 :

- Les charges de personnel progressent très légèrement (+0,2 million d'euros) ;
- Les autres charges diminuent de -0,9 million d'euros.

En conséquence, le résultat brut d'exploitation s'établit à 16,2 millions d'euros au premier semestre 2018, en baisse de -6,6 millions d'euros par rapport au 30 juin 2017.

Private Equity

Les actifs du Private Equity s'élèvent à 544 millions d'euros à fin juin 2018 niveau identique à celui de fin 2017.

Le PNB est de 2,3 millions d'euros en progression de +21,6% par rapport au premier semestre 2017 en raison desancements des fonds Quadrant et Privilège sur le second semestre 2017.

Les charges sont en hausse de +37,6% (+0,9 million d'euros) par rapport à juin 2017, principalement impactées par des évolutions d'effectifs en lien avec lesancements intervenus ces dernières années.

Le résultat brut d'exploitation s'établit à -1,2 million d'euros en juin 2018, en baisse de -0,5 million d'euros par rapport au 30 juin 2017.

Autres activités

Conseil aux entreprises

La bonne tenue de l'activité de Conseil aux entreprises sur le premier semestre conduit à des revenus de 7,4 millions d'euros, en hausse de +0,9 million d'euros par rapport aux données comptabilisées sur le premier semestre 2017.

Les charges d'exploitation sont en hausse de +11,9%, soit +0,9 million d'euros par rapport à juin 2017, en lien notamment avec des provisions RH enregistrées sur le semestre.

Au total, la contribution au résultat brut d'exploitation du Conseil aux entreprises ressort à -1,0 million d'euros et est identique à celle du premier semestre 2017.

Gestion Propre

Le total des revenus de la Gestion Propre est de +24,2 millions d'euros, en hausse de +19,8 millions d'euros, favorablement impactés par l'application des normes IFRS 9 sur le portefeuille d'investissement (intégration variation de juste valeur en résultat). Les activités de change ont, quant à elles, connues nouveau bon semestre avec une évolution des revenus de +0,3 million d'euros sur un an glissant.

Les charges d'exploitation, notamment de personnel, baissent de -3,8 millions d'euros par rapport au premier semestre 2017.

Au total le RBE de la gestion propre est positif de +14,5 millions d'euros, en hausse de +23,7 millions d'euros par rapport au premier semestre 2017

DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDE POUR LES 6 MOIS RESTANT DE L'EXERCICE

Au-delà du projet structurant de mise en conformité des processus opérationnels à la directive MIF II qui a été mené à bien, le résultat 2018 dépendra pour partie du maintien des marges dans un marché où les acteurs vont progressivement adapter leur offre au nouvel environnement réglementaire. Un accroissement de la volatilité des marchés financiers est également susceptible d'impacter les résultats 2018.

Transactions avec les parties liées

Au cours du premier semestre 2018, les relations entre Edmond de Rothschild France et les sociétés liées sont restées comparables à celles de l'exercice 2017, aucune transaction inhabituelle, par sa nature ou son montant, n'est intervenue au cours de cette période.

Comptes consolidés et annexes

Bilan consolidé IFRS (en milliers d'euros)

		30.06.2018	01.01.2018	31.12.2017
		IFRS 9	IFRS 9	IAS 39
Actif				
Caisse, Banques centrales, CCP		2.276.127	2.025.603	2.025.603
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	3.1	218.642	180.115	8.777
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3.2	18.804	30.174	
Actifs financiers disponibles à la vente				221.482
Titres au coût amorti	3.4	-	19.970	
Prêts et créances sur les établissements de crédit, au coût amorti	3.5	57.227	127.861	127.861
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	3.6	716.770	672.802	672.883
Actifs d'impôts courants		7.733	683	683
Actifs d'impôts différés		-	199	171
Comptes de régularisation et actifs divers	3.7	218.008	167.899	167.899
Participations dans les entreprises mises en équivalence	3.8	60.593	67.664	67.664
Immobilisations corporelles		39.383	41.205	41.205
Immobilisations incorporelles		22.975	26.125	26.125
Ecarts d'acquisition	3.9	82.418	82.470	82.470
Total de l'actif		3.718.680	3.442.770	3.442.823

		30.06.2018	01.01.2018	31.12.2017
		IFRS 9	IFRS 9	IAS 39
Passif				
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	3.10	1.397.972	1.379.627	1.379.627
Instruments dérivés de couverture		139	493	493
Dettes envers les établissements de crédit	3.13	27.396	27.634	27.634
Dettes envers la clientèle	3.11	1.637.703	1.418.286	1.418.286
Dettes représentées par un titre		-	-	-
Passifs d'impôts courants		827	1.415	1.415
Passifs d'impôts différés		2.002	178	178
Comptes de régularisation et passifs divers	3.7	224.762	203.299	203.299
Provisions	3.12	25.466	25.331	25.331
Dettes subordonnées		-	-	-
Capitaux propres		402.413	386.507	386.560
Capitaux propres part du Groupe		386.927	373.526	373.579
. Capital et réserves liées		201.195	201.195	201.195
. Réserves consolidées		152.913	147.510	94.495
. Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		521	674	
. Gains et pertes latents ou différés				53.742
. Résultat de l'exercice		32.298	24.147	24.147
Intérêts minoritaires		15.486	12.981	12.981
Total du passif		3.718.680	3.442.770	3.442.823

Compte de résultat consolidé IFRS (en milliers d'euros)

		30.06.2018	30.06.2017
+ Intérêts et produits assimilés	4.1	8.588	8.505
- Intérêts et charges assimilées	4.2	-18.134	-10.360
+ Commissions (produits)	4.3	184.845	198.018
- Commissions (charges)	4.3	-40.962	-51.174
+/- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.4	34.643	7.893
+/- Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	4.5	1.020	538
+ Produits des autres activités	4.6	6.342	6.518
- Charges des autres activités	4.6	-8.706	-5.976
Produit net bancaire		167.636	153.962
- Charges générales d'exploitation	4.7	-126.277	-130.800
- Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		-8.991	-9.064
Résultat brut d'exploitation		32.368	14.098
+/- Coût du risque		-325	3
Résultat d'exploitation		32.043	14.101
+/- Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		3.558	5.301
+/- Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.8	6.314	411
+/- Variation de valeur des écarts d'acquisition		-52	-60
Résultat courant avant impôt		41.863	19.753
- Impôt sur les bénéfices		-6.973	-6.345
Résultat net		34.890	13.408
- Intérêts minoritaires		-2.592	-187
Résultat net – Part du Groupe		32.298	13.221
Résultat par action en euro		5,80	2,31
Résultat dilué par action en euro		5,80	2,31

État du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (en milliers d'euros)

	30.06.2018	30.06.2017
Résultat net	34.890	13.408
Éléments relatifs aux variations de parités monétaires	-319	-1.005
Variation de valeur différée des instruments dérivés de couverture (*)	-55	488
Variation de valeur des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres (*)	-98	5.840
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies (*)	364	1.281
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-108	6.604
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	34.782	20.012
<i>dont part du Groupe</i>	<i>32.190</i>	<i>19.781</i>
<i>dont part des intérêts minoritaires</i>	<i>2.592</i>	<i>231</i>

(*) Montants nets d'impôt.

Tableau des flux de trésorerie IFRS (en milliers d'euros)

	30.06.2018	30.06.2017
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles		
Résultat net de l'exercice	34.890	13.408
Résultat lié aux actifs et passifs destinés à la vente	-2.860	-1.010
Plus et moins-values de cession	-6.314	-411
Dotations nettes aux amortissements et provisions	10.059	9.367
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-3.558	-5.301
Reclassement du résultat net sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	-32.797	-7.893
Autres produits et charges calculés	422	669
Pertes / produits nets des activités de financement	-	-
Charges d'impôt (y compris impôts différés)	6.973	6.345
Capacité d'autofinancement avant résultat des activités de financement et impôt	6.814	15.174
Impôt versé	-12.841	2.724
Augmentation / diminution nette liée aux opérations avec les établissements de crédit	175	-310
Augmentation / diminution nette liée aux opérations avec la clientèle	175.373	-75.283
Augmentation / diminution nette liée aux opérations affectant les autres actifs ou passifs financiers	40.780	378.942
Augmentation / diminution nette liée aux opérations affectant les autres actifs ou passifs non financiers	-28.613	-44.433
Trésorerie nette provenant des activités opérationnelles	181.688	276.814
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		
Décaissements sur acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-4.803	-7.094
Décaissements sur acquisitions d'immobilisations financières	-	92
Variation des dépôts de garantie	-	-
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	3.048	4.170
Cessions ou réductions des actifs immobilisés	21.343	411
Trésorerie nette provenant des activités d'investissement	19.588	-2.421
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		
Augmentation / diminution de trésorerie provenant des activités de financement	-	-
Augmentation / diminution de trésorerie liée aux opérations avec les actionnaires	-19.388	-14.655
Trésorerie nette provenant des opérations de financement	-19.388	-14.655
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie	11	-297
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	181.899	259.441
Solde net des comptes de caisse et banques centrales	2.025.603	1.176.124
OPCVM monétaires qualifiés d'équivalents de trésorerie	7.086	7.673
Solde net des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit	100.229	227.212
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	2.132.919	1.411.009
Solde net des comptes de caisse et banques centrales	2.276.127	1.537.748
OPCVM monétaires qualifiés d'équivalents de trésorerie	8.878	5.683
Solde net des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit	29.813	127.019
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	2.314.818	1.670.450
Variation de la trésorerie nette	181.899	259.441

Tableau de variation des capitaux propres (en milliers d'euros)

	31.12.2016	Augmentation de capital	Affectation du résultat	Autres variations	30.06.2017	Augmentation de capital	Autres variations	31.12.2017
	IAS 39				IAS 39			IAS 39
Part du Groupe								
– Capital	83.076	-	-	-	83.076	-	-	83.076
– Primes d'émission	98.244	-	-	-	98.244	-	-	98.244
– Instruments de Capitaux Propres (TSS)	19.875	-	-	-	19.875	-	-	19.875
– Intérêts sur instruments de Capitaux Propres (TSS)	-15.060	-	-	-876	-15.936	-	-163	-16.099
– Eliminations des titres auto détenus	-	-	-	-	-	-	-	-
– Autres réserves (*)	107.745	-	3.275	537	111.557	-	-963	110.594
– Gains / pertes latents ou différés sur les titres en actifs financiers disponibles à la vente	54.012	-	-	6.283	60.295	-	-6.553	53.742
– Résultat 2016	16.567	-	-16.567	-	-	-	-	-
– Résultat 2017	-	-	-	13.221	13.221	-	10.926	24.147
Sous-Total	364.459	-	-13.292	19.165	370.332	-	3.247	373.579
– Résultat 2018	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des Capitaux Propres part du Groupe	364.459	-	-13.292	19.165	370.332	-	3.247	373.579
Part des minoritaires								
– Réserves	1.919	-	683	20	2.622	-	9.945	12.567
– Résultat 2016	683	-	-683	-	-	-	-	-
– Résultat 2017	-	-	-	187	187	-	227	414
Total des intérêts minoritaires	2.602	-	-	207	2.809	-	10.172	12.981

	31.12.2017	Incidence de l'application de la norme IFRS 9 (**)	01.01.2018	Affectation du résultat	Autres variations	30.06.2018
	IAS 39		IFRS 9			IFRS 9
Part du Groupe						
– Capital	83.076	-	83.076	-	-	83.076
– Primes d'émission	98.244	-	98.244	-	-	98.244
– Instruments de Capitaux Propres (TSS)	19.875	-	19.875	-	-	19.875
– Intérêts sur instruments de Capitaux Propres (TSS)	-16.099	-	-16.099	-	-162	-16.261
– Eliminations des titres auto détenus	-	-	-	-	-	-
– Autres réserves (*)	110.594	53.015	163.609	5.095	470	169.174
– Gains / pertes latents ou différés sur les titres en actifs financiers disponibles à la vente	53.742	-53.742				
– Gains / pertes comptabilisés directement en capitaux propres		674	674	-	-153	521
– Résultat 2017	24.147	-	24.147	-24.147	-	-
Sous-Total	373.579	-53	373.526	-19.052	155	354.629
– Résultat 2018	-	-	-	-	32.298	32.298
Total des Capitaux Propres part du Groupe	373.579	-53	373.526	-19.052	32.453	386.927
Part des minoritaires						
– Réserves	12.567	-	12.567	414	-87	12.894
– Résultat 2017	414	-	414	-414	-	-
– Résultat 2018	-	-	-	-	2.592	2.592
Total des intérêts minoritaires	12.981	-	12.981	-	2.505	15.486

(*) Le montant des dividendes versés au 30 juin 2018 s'élève à 19,052 millions d'euros.

(**) Cf. Note 3 : Tableau de passage des Passifs financiers : IAS 39 vs IFRS 9 au 1^{er} Janvier 2018.

Notes annexes aux comptes consolidés

Note 1 – Contexte général d'établissement des comptes consolidés

1.1. CONTEXTE

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002 concernant l'application des normes comptables internationales pour les émetteurs de titres de créances admis à la vente directe au public, dans le cadre de l'émission régulière de titres de créances admis à la vente directe au public, Edmond de Rothschild (France) a établi en 2007 pour la première fois ses comptes en utilisant le référentiel des normes comptables internationales I.F.R.S. (International Financial Reporting Standards). Les comptes ont été arrêtés par le Directoire en date du 3 septembre 2018 et examinés par le Comité d'Audit et le Conseil de Surveillance respectivement en date du 13 et 14 septembre 2018.

1.2. CONFORMITE AUX NORMES COMPTABLES

Normes comptables applicables

Les comptes consolidés semestriels résumés du Groupe au titre de la situation intermédiaire au 30 juin 2018 ont été préparés et sont présentés en conformité avec la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire ». Ainsi les comptes présentés portent sur les éléments significatifs du semestre et doivent être lus en liaison avec les comptes consolidés annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017, établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne.

La première application, depuis le 1^{er} janvier 2018, de la norme IFRS 9 « Instruments financiers » (en remplacement de la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ») a entraîné une évolution significative des méthodes comptables d'évaluation et de présentation des comptes consolidés.

L'entrée en vigueur d'IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients » n'a pas eu d'impact sur les comptes consolidés du Groupe au 30 juin 2018.

Le Groupe n'a pas anticipé l'application des nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union Européenne lorsque l'application en 2018 n'est l'objet que d'une option.

Nouvelles normes publiées et non encore applicables

La norme IFRS 16 « Contrats de location », adoptée par l'Union Européenne le 31 octobre 2017, remplacera à compter du 1^{er} janvier 2019 la norme IAS 17.

Le changement significatif introduit par cette norme réside essentiellement dans le mode de comptabilisation des contrats de location chez les preneurs. En effet, la distinction entre les contrats de location simple et les contrats de location-financement prévue par la norme actuelle est supprimée.

IFRS 16 prévoit un principe de comptabilisation de tous les contrats de location au bilan des preneurs, avec constatation d'un actif représentant le droit d'utilisation de l'actif loué pendant la durée du contrat et d'une dette au titre de l'obligation de paiement de loyers.

Les impacts financiers de cette nouvelle norme sont en cours d'analyse par le Groupe.

1.3. RECOURS A DES ESTIMATIONS

La préparation des informations financières nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses relatives aux conditions futures.

Outre les informations disponibles, l'établissement d'estimations comporte nécessairement une certaine part d'appréciation, notamment pour :

- les tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels ;
- les tests de dépréciation effectués sur les participations dans les entreprises mises en équivalence ;
- l'évaluation de l'augmentation significative du risque de crédit dans le cadre du calcul des pertes de crédit attendues
- la détermination du caractère actif ou non d'un marché pour utiliser une technique de valorisation.

Par ailleurs, le Groupe estime que parmi les autres domaines comptables impliquant nécessairement un élément d'appréciation, les plus importants concernent les provisions, les engagements de retraites et les paiements fondés sur des actions.

1.4. ÉVOLUTION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Le 15 mars 2018, Edmond de Rothschild (France) a cédé les 51 % qu'elle détenait dans Edmond de Rothschild Investment Partners.

Les 19 et 27 avril 2018, les sociétés Edmond de Rothschild Investors Assistance et Edmond de Rothschild Asset Management (Chili) ont respectivement été liquidée et dissoute.

La SAS Edmond de Rothschild Immo Magnum a été créée le 11 mai 2018.

NOTE 2 – Méthodes comptables d'évaluation et notes explicatives

• Conversion des opérations en devises

En date d'arrêté comptable, les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis en euro aux cours de change indicatifs publiés par la Banque de France à la date de clôture de l'exercice. Les écarts de change latents ou réalisés sont enregistrés en résultat. Les opérations de change au comptant sont évaluées selon les cours de change officiels au comptant de fin de période. Les différences de réévaluation ainsi dégagées sont enregistrées au compte de résultat. Les contrats de change à terme sont évalués au cours du terme restant à courir à la date d'arrêté, avec impact des variations de juste valeur en résultat.

Les actifs non monétaires libellés en devises et notamment les titres de participation non consolidés libellés en devises sont inscrits à l'actif du bilan pour leur valeur en devises convertie au cours de la devise à la date d'acquisition ou de souscription. Les écarts de change relatifs à ces actifs ne sont constatés en résultat que lors de leur cession ou de leur dépréciation ainsi qu'en cas de couverture de juste valeur du risque de change.

Actifs et passifs financiers

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les frais d'acquisition (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur en contrepartie du résultat) et sont classés dans les catégories suivantes :

Prêts et créances

– Les crédits accordés à la clientèle dans le cadre de l'activité de banque commerciale sont classés au bilan dans la catégorie « Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti ». Ils sont comptabilisés initialement à leur juste valeur et sont ensuite évalués en date de clôture à leur coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif, qui prend en considération les flux financiers issus de toutes les modalités contractuelles de l'instrument. Ils font l'objet de dépréciations de créances (cf. § « Dépréciation des actifs financiers »). Sont également classés dans cette catégorie les titres reçus en pension.

– Les prises en pension de titres contre espèces sont enregistrées pour leur montant équivalent au montant encaissé. Les rémunérations relatives à ces pensions sont enregistrées selon la méthode du coût amorti en compte de résultat.

– Les prêts et créances sur établissements de crédit qui ne sont pas désignés dès leur origine pour être évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat sont évalués après leur comptabilisation initiale au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif. Comme pour les pensions contractées avec la clientèle financière, les prises en pension contractées avec des établissements de crédit voient leur rémunération enregistrée selon la méthode du coût amorti.

Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Il s'agit dans une très faible proportion des actifs détenus à des fins de transaction qui sont évalués à leur juste valeur en date d'arrêté et dont les variations de juste valeur sont enregistrées dans le résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

A ces actifs financiers détenus à des fins de transaction s'ajoutent les actifs et passifs financiers non dérivés que le Groupe a désignés dès l'origine pour être évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. L'application par le Groupe de l'option juste valeur a pour objet :

– d'une part, de permettre d'évaluer à la juste valeur certains instruments hybrides de façon à ne pas séparer les dérivés incorporés devant faire l'objet d'une comptabilisation distincte.

Sont classés dans cette catégorie les EMTN et BMTN structurés émis par la Banque,

– d'autre part, l'élimination ou la réduction significative de décalages entre les traitements comptables de certains actifs et passifs financiers. Le groupe évalue ainsi à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat l'ensemble de ses opérations de gestion de trésorerie à terme. La gestion de la trésorerie de la Banque repose sur les éléments suivants :

1. la conclusion de prêts et d'emprunts à terme avec des établissements de crédit ou la clientèle financière ;
2. l'acquisition ou l'émission de titres de créances négociables sur le marché interbancaire ;
3. la couverture éventuelle de chacun de ces éléments par un dérivé de taux d'intérêt.

L'utilisation de l'option juste valeur permet, lorsqu'un élément comptabilisé au coût amorti est adossé à un actif financier, qui serait classé dans les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres et dont les variations de juste valeur impacteraient les capitaux propres, d'éliminer la distorsion née de l'enregistrement comptable différent pour des actifs et des passifs financiers qui partagent le même risque de taux avec des variations de valeur en sens opposé qui ont tendance à se compenser.

De même, lorsqu'un prêt interbancaire dont la relation de couverture n'a pas été reconnue à l'origine subit les mêmes variations de juste valeur (dues à l'exposition au risque de taux d'intérêt) mais en sens opposé, l'utilisation de l'option juste valeur permet d'atténuer la distorsion qu'aurait

engendré l'enregistrement du prêt au coût amorti et du dérivé en variation de juste valeur par résultat.

Les autres actifs financiers à la juste valeur par résultat comprennent également :

- les instruments de dettes dont les flux de trésorerie contractuels ne sont pas représentatifs de remboursements de principal et de versements d'intérêts sur le principal restant dû (instruments non SPPI),
- les instruments de capitaux propres pour lesquels le Groupe n'a pas retenu l'option permettant le classement à la juste valeur par capitaux propres.

Enfin, cette catégorie d'actifs et de passifs financiers enregistre les justes valeurs positives ou négatives (sans qu'elles soient compensées) des dérivés qui n'ont pas été qualifiés d'instruments de couverture.

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

Instruments de dettes

Sont classés dans la catégorie des « Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres » les instruments de dettes (prêts et créances, obligations et autres titres assimilés) qui ont pour modèle de gestion la collecte de flux contractuels (représentatifs de prêts basiques dits SPPI) et la vente.

Les variations de valeur, hors revenus courus ou acquis, sont comptabilisées sur une ligne spécifique des capitaux propres intitulée « Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres » et sont reclassées en résultat, en cas de cession.

Ces actifs financiers font l'objet d'un calcul de pertes attendues au titre du risque de crédit.

Instruments de capitaux propres

Le Groupe a opté pour le classement à la juste valeur par capitaux propres d'une partie de ses titres de capitaux propres qui lui sont nécessaires pour l'exercice de certaines activités.

Ce choix, irrévocable, doit être effectué ligne de titre par ligne de titre.

Les variations de juste valeur de ces instruments sont inscrites en « Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres », sans possibilité de recyclage en résultat. Les actifs classés dans cette catégorie ne font pas l'objet de dépréciation. Seuls les dividendes sont comptabilisés en résultat.

• Reclassement d'actifs financiers

Les reclassements d'actifs financiers prévus par la norme ne sont requis que lorsqu'il y a changement du modèle de gestion qui leur est associé.

• Dépréciation des actifs financiers

Actifs financiers évalués au coût amorti et instruments de dettes à la juste valeur par capitaux propres recyclables

Les crédits et instruments de dettes classés au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres entrent dans le champ d'application du modèle de dépréciation pour risque de crédit. Ces actifs financiers font systématiquement l'objet de dépréciation dès leur date de négociation (acquisition ou octroi).

Le modèle de provisionnement s'appuie sur un suivi de la dégradation relative de la qualité de crédit, correspondant à l'évolution du risque de crédit de la contrepartie, sans attendre un événement objectif de perte avérée.

Etape 1 : Actifs sains non dégradés significativement depuis l'origine

Il s'agit des pertes de crédit attendues à 12 mois, en l'absence de toute dégradation significative de la qualité du crédit, depuis l'origine.

Etape 2 : Actifs sains dégradés significativement depuis l'origine

Au sein du Groupe, les crédits ne disposent pas de notation mais sont suivis conformément à l'approche bâloise en fonction du type de sûreté éligible venant en garantie des fonds octroyés.

Trois indicateurs permettent la qualification d'une dégradation de la qualité de crédit : les impayés, les dépassements ou débits non autorisés et les dossiers en appel de marge.

Pour les encours avec garantie financière éligible, la présomption (réfutable) de dégradation significative des actifs faisant l'objet d'impayés de plus de 30 jours n'a pas été retenue (aucun défaut n'a été observé sur les dernières années) et la classification en « Etape 2 » est réalisée dans le cadre d'impayés ou de dépassements ou débits non autorisés de plus de 60 jours.

Les prêts hypothécaires suivent les mêmes règles.

Les encours sans garantie ou sans garantie éligible sont classés en « Etape 2 » dès la survenance d'impayés ou de dépassements ou débits non autorisés de plus de 30 jours.

La provision pour dépréciation correspond aux pertes de crédit attendues sur la durée de vie (à maturité) des actifs financiers.

Etape 3 : Actifs dépréciés individuellement

L'identification des actifs classés en encours douteux se fait sur la base de la survenance d'un ou plusieurs impayés depuis au moins 90 jours.

Le risque de crédit sera évalué à hauteur des pertes de crédit attendues à maturité.

Le montant de la dépréciation est comptabilisé en coût du risque au compte de résultat et la valeur de l'actif financier est réduite par la constitution d'une dépréciation. Les dotations et reprises de dépréciation dues à l'évolution des perspectives de recouvrement sont enregistrées en « Coût du risque », tandis que la reprise dans le temps des effets de l'actualisation constitue la rémunération financière des créances dépréciées et est enregistrée en « Intérêts et produits assimilés » au compte de résultat.

Mesure des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont définies comme la valeur probable espérée pondérée de la perte de crédit (en principal et en intérêts) actualisée. La méthodologie de mesure de ces pertes repose sur les composantes suivantes.

- Probabilité de défaut (PD)

La probabilité de défaut est une estimation de la probabilité de survenance d'un défaut.

La majorité des concours accordés à la clientèle du Groupe ont une maturité à 1 an et en l'absence de défaut sur les dernières années, il a été décidé de retenir :

- pour les encours classés en « Etape 1 », la PD moyenne à 1 an observée sur le 1er quartile des PD du portefeuille clientèle de détail (habitat) des grandes banques françaises,
- une PD forfaitaire de 20% pour les encours dont le risque de crédit s'est dégradé de manière significative.

- Perte en cas de défaut (LGD)

La LGD correspond à l'évaluation de la perte encourue en cas de défaut de la part d'une contrepartie. Ce montant prend en compte les valeurs d'emprunt appliquées sur les valeurs de marché des avoirs et des titres venant en couverture des crédits octroyés par la Banque (décotes établies dans le cadre des dispositions de la politique de risques du Groupe).

- Exposition en cas de défaut (EAD)

L' EAD correspond au montant dû par la contrepartie au moment où elle fera défaut sur un engagement donné.

- Approche forward-looking

IFRS 9 requiert l'introduction de données « forward-looking » dans le calcul des pertes attendues liées au risque de crédit.

Il s'agit d'être en mesure de prendre en compte le plus tôt possible les informations prospectives et les indicateurs macroéconomiques susceptibles d'affecter le profil de risque des contreparties.

Le groupe prend en compte ces informations prospectives dans le cadre des valeurs d'emprunt retenues pour la détermination de la LGD.

Décomptabilisation d'actifs ou de passifs financiers

Décomptabilisation des actifs financiers

La décomptabilisation (totale ou partielle) d'un actif financier du bilan se fait à l'expiration des droits contractuels aux flux de trésorerie de l'instrument ou lors du transfert à un tiers de ces mêmes flux et de la quasi-totalité des risques et avantages de l'instrument.

Décomptabilisation des passifs financiers

Le Groupe sort un passif financier de son bilan lorsqu'il est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, est annulée ou arrive à expiration.

• Instruments dérivés et opérations de couverture

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur, avec comptabilisation des variations de valeur en résultat, à l'exception des instruments financiers dérivés qualifiés comptablement de couverture des flux de trésorerie (voir ci-après). Les instruments dérivés sont enregistrés au bilan à la date de négociation. Ils sont classés en deux catégories :

Instruments financiers dérivés de transaction

Les instruments financiers dérivés sont considérés par défaut comme instruments de transaction, à moins qu'ils puissent être qualifiés comptablement de couverture. Ils sont comptabilisés au bilan dans la rubrique « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » lorsque leur juste valeur est positive et dans la rubrique « Passifs financiers à la juste valeur par résultat » lorsque leur juste valeur est négative. Les variations de juste valeur des dérivés sont enregistrées au compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les produits ou charges constatés lors des règlements intermédiaires du différentiel d'intérêts ou lors du règlement de l'échéance finale prévu au contrat de dérivé sont enregistrés au compte de résultat dans les rubriques « Intérêts et produits assimilés » ou « Intérêts et charges assimilées ». Les gains ou pertes issus de dénouements anticipés des dérivés avant leur échéance prévue au contrat sont enregistrés au compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Instruments financiers dérivés de couverture

Pour qualifier un instrument de dérivé de couverture, le Groupe doit documenter la relation de couverture dès sa mise en place.

Cette documentation doit préciser l'actif, le passif, ou la transaction future couverte, le risque faisant l'objet de la couverture, le type d'instrument financier dérivé utilisé et la

méthode d'évaluation qui sera appliquée pour mesurer l'efficacité de la couverture.

L'instrument financier dérivé désigné comme couverture doit être hautement efficace afin de compenser la variation de juste valeur ou des flux de trésorerie découlant du risque couvert ; cette efficacité est appréciée à la mise en place de la couverture puis tout au long de sa durée de vie. Les instruments financiers dérivés de couverture sont portés au bilan dans la rubrique « Instruments dérivés de couverture ».

En fonction de la nature du risque couvert, le Groupe doit désigner l'instrument financier dérivé de couverture comme un instrument de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie, ou de risque de change lié à un investissement net à l'étranger.

Le Groupe possède uniquement des instruments financiers dérivés de couverture de juste valeur comptabilisés à leur juste valeur par résultat.

La norme IFRS 9 ayant supprimé tous les paragraphes d'IAS 39 sur la comptabilité de couverture, à l'exception de ceux relatifs à la couverture de juste valeur du risque de taux d'un portefeuille, les dispositions relatives à la couverture prévues par IAS 39 continuent de s'appliquer jusqu'à l'entrée en vigueur de la future norme sur la macrocouverture.

• Immobilisations

Les immobilisations d'exploitation sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition.

La durée d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles amortissables correspond à la durée d'utilisation du bien dans l'entreprise.

Immobilisations incorporelles

Les actifs incorporels incluent notamment les logiciels informatiques et les portefeuilles de contrats acquis :

Les actifs incorporels qui ont une durée d'utilité indéfinie sont soumis à un test de dépréciation annuel réalisé en fin de second semestre. Ce dernier peut être réalisé à tout moment de l'année dans la mesure où il est exécuté chaque année à la même date. Un actif incorporel enregistré sur la période en cours est soumis au test avant la clôture de l'exercice en cours.

Les actifs incorporels qui ont une durée d'utilité définie sont comptabilisés au coût d'acquisition diminué des amortissements et des dépréciations cumulés, et sont amortis sur leur durée d'utilité. La durée d'utilité est la plus courte entre la durée légale et la durée de vie économique attendue. Les logiciels informatiques acquis sont amortis sur une durée variant de 1 à 3 ans.

Ils sont soumis à un test de dépréciation si des événements ou de nouvelles circonstances indiquent que la valeur comptable risque d'être irrécupérable.

Immobilisations corporelles

L'équipement, le mobilier, les agencements et les actifs immobiliers, sont comptabilisés au coût d'acquisition diminué des amortissements ; les amortissements sont calculés, pour leur plus grande part, selon le mode linéaire afin d'amortir totalement les actifs sur leur durée d'utilité, soit respectivement entre 4 à 10 ans et 25 ans.

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de dépréciation si des événements ou de nouvelles circonstances indiquent que la valeur comptable risque de ne pas être recouvrable.

Les plus ou moins-values de cession d'immobilisations d'exploitation sont enregistrées en « Gains ou pertes nets sur autres actifs ».

Le Groupe ne compte pas d'immeuble de placement dans ses immobilisations.

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de dépréciation si des événements ou de nouvelles circonstances indiquent que la valeur comptable risque de ne pas être recouvrable.

Les plus ou moins-values de cession d'immobilisations d'exploitation sont enregistrées en « Gains ou pertes nets sur autres actifs ».

Le Groupe ne compte pas d'immeuble de placement dans ses immobilisations.

• Passifs financiers au coût amorti

Les dettes émises par le Groupe qui ne sont pas classées comme des passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat sont enregistrées initialement à leur coût qui correspond à la juste valeur des montants empruntés nette des frais de transaction.

Ces dettes sont évaluées en date de clôture à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Dettes envers les établissements de crédit et dettes envers la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue et dettes à terme pour les établissements de crédit ; comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle. Elles recouvrent également les dettes sur titres donnés en pension livrée à vue ou à terme aux établissements de crédit ou à la clientèle, incluses dans ces deux rubriques.

Elles sont enregistrées pour le prix de cession des titres. Les titres mis en pension sont, quant à eux, maintenus à l'actif du bilan dans leurs postes d'origine et sont évalués selon les règles propres au portefeuille auquel ils appartiennent ; les revenus afférents à ces titres sont aussi comptabilisés comme si les titres étaient toujours en portefeuille.

Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre comprennent notamment des bons de caisse, titres du marché interbancaire et créances négociables, emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées. Les intérêts courus à verser attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

• Provisions

Les provisions, autres que celles afférentes à des risques de crédit ou à des avantages du personnel, représentent des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise. Leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation légale ou implicite du Groupe, du fait d'événements passés à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Le montant de la sortie de ressources attendu est alors actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que l'effet de cette actualisation présente un caractère significatif.

Les dotations et reprises sur ces provisions sont enregistrées en résultat sur les lignes correspondant à la nature des dépenses futures ainsi couvertes.

• Actions propres

Le terme « Actions propres » désigne les actions de la société consolidante Edmond de Rothschild (France) et de ses filiales consolidées par intégration globale.

Les actions propres détenues par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objectif de leur détention et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

• Impôt sur les bénéfices

Edmond de Rothschild (France) a opté avec certaines de ses filiales pour le régime fiscal de groupe. Les conventions signées entre ces dernières et la société mère reposent sur le principe de la prise en compte immédiate, dans le résultat de la société mère, de l'impact du régime de groupe (différence, positive ou négative, entre l'impôt groupe et l'impôt de chaque filiale calculé en l'absence de régime de groupe).

L'impôt sur les bénéfices de l'exercice comprend l'impôt courant et l'impôt différé. L'impôt sur les bénéfices est enregistré dans le compte de résultat, à l'exception de la part relative aux éléments directement comptabilisés en capitaux propres.

Les impôts courants sont les impôts prévisionnels à payer sur les bénéfices imposables de l'exercice, calculés sur la base des taux en vigueur à la date du bilan, et de tout ajustement des impôts dus au titre des exercices antérieurs.

Les actifs et passifs d'impôts courants sont compensés lorsque Edmond de Rothschild (France) entend régler sur base nette et qu'elle y est légalement autorisée.

Les impôts différés sont constatés sur la base des écarts temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs au bilan et la valeur fiscale attribuée à ces actifs et passifs. En règle générale, tous les écarts temporaires imposables donnent lieu à l'enregistrement d'un passif d'impôt différé tandis que les actifs d'impôts différés sont constatés dans la mesure où il existe une probabilité de bénéfices imposables futurs sur lesquels affecter ces écarts temporaires déductibles. Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'ils se rapportent à un même groupe d'intégration fiscale, relèvent de la même autorité fiscale et que l'entité est légalement autorisée à compenser. Les impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts différés relatifs aux écarts actuariels sur régimes à prestations définies sont comptabilisés directement dans les capitaux propres. Les impôts différés relatifs à la réévaluation de la juste valeur des actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres recyclables et des couvertures de flux de trésorerie (qui sont comptabilisés directement dans les capitaux propres) sont également comptabilisés directement dans les capitaux propres et ensuite enregistrés au compte de résultat lorsque le gain ou la perte de juste valeur est constaté au compte de résultat.

En France, le taux normal de l'impôt sur les sociétés est de 33,33%. S'y ajoute une Contribution Sociale sur les Bénéfices de 3,3% (après application d'un abattement de 0,76 million d'euros) instaurée en 2000. La contribution additionnelle à l'impôt sur les sociétés de 3% assise sur les montants distribués par les sociétés, quels que soient les bénéficiaires, et instaurée par la 2^{ème} Loi de Finances rectificative pour 2012 a été jugée inconstitutionnelle. Les plus-values long terme sur titres de participation sont quant à elles exonérées, sous réserve de la taxation au taux de droit commun d'une quote-part de frais et charges de 12% du montant brut des plus-values réalisées. En outre, au titre du régime des sociétés mères et filiales dans lesquelles la participation est au moins égale à 5%, les produits nets de participations sont exonérés, sous réserve de la taxation au taux de droit commun d'une quote-part de frais et charges de 1% dans les groupes intégrés fiscalement. Pour les entreprises n'ayant pas opté pour le régime d'intégration fiscale, la quote-part des frais et charges est de 5%.

Pour l'exercice 2018, le taux d'imposition retenu pour calculer les stocks d'impôts différés des sociétés françaises s'élève à 34,43% pour les résultats imposés au taux normal. Pour les résultats imposés au taux réduit, les taux retenus sont de 4,13% et 15,50%.

• Modalités de détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale. Le Groupe distingue trois catégories d'instruments financiers selon les conséquences qu'ont leurs caractéristiques sur leur mode de valorisation et

s'appuie sur cette classification pour exposer certaines des informations annexées aux états financiers :

Catégorie de niveau 1 : instruments financiers faisant l'objet de cotations sur un marché actif ;

Catégorie de niveau 2 : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant sur des paramètres observables ;

Catégorie de niveau 3 : instruments dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant pour tout ou partie sur des paramètres inobservables ; un paramètre inobservable étant défini comme un paramètre dont la valeur résulte d'hypothèses ou de corrélations qui ne reposent ni sur des prix de transactions observables sur les marchés, sur le même instrument à la date de valorisation, ni sur les données de marché observables disponibles à la même date.

Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire, et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Instruments traités sur des marchés actifs

Lorsqu'un instrument financier est traité sur un marché actif et que des prix cotés de cet instrument sont disponibles, la juste valeur de l'instrument financier est représentée par son prix de marché.

Instruments traités sur des marchés inactifs

Lorsque le marché d'un instrument n'est pas actif, sa juste valeur est déterminée à l'aide de données de marché observables et de techniques d'évaluation.

Celles-ci utilisent, en fonction de l'instrument financier, des données issues de transactions récentes et des modèles d'actualisation des flux futurs fondés sur les taux en vigueur à la date de clôture.

Dettes structurées et dérivés indexés

Pour la détermination de la juste valeur des dettes structurées et de la branche indexée des dérivés portant sur des indices, les paramètres de valorisation ne sont pas observables dans leur globalité. La juste valeur de l'instrument financier au moment de la transaction est alors réputée être le prix de transaction et la marge commerciale est enregistrée en résultat sur la durée de vie du produit.

En cours de vie, les dettes structurées n'étant pas négociées sur un marché actif, les paramètres de valorisation fixés avec les contreparties à la mise en place des instruments ne sont pas modifiés. En cas de rachat de titres de créances négociables émis, le prix de transaction des titres rachetés constitue leur juste valeur et la partie de la marge commerciale non encore comptabilisée est enregistrée en résultat.

Créances et dettes de trésorerie

Pour les dettes à taux fixe qui sont en règle générale inférieures à un an, la juste valeur est présumée correspondre, en l'absence de marché actif, à la valeur actualisée des flux futurs, au taux de marché en vigueur à la date de clôture. Ces taux de marché sont déterminés à partir de modèles de valorisation internes standards utilisant des courbes d'émission de certificat de dépôt.

De même, pour les titres acquis représentatifs de dettes à taux fixe, la juste valeur est déterminée par l'actualisation aux taux de marché des flux de trésorerie attendus.

Crédits à la clientèle

Edmond de Rothschild (France) considère que la juste valeur des crédits à taux variable, en raison de la fréquence pluriannuelle des ajustements, est assimilable à leur valeur comptable.

Pour les crédits dont le taux variable est réajusté une fois par an et pour les crédits à taux fixe, la méthode de détermination de la juste valeur est la suivante : il s'agit d'actualiser les flux futurs recouvrables de capital et d'intérêts, sur la durée restant à courir au taux, à la production de la période pour les prêts de même catégorie et ayant les mêmes maturités.

Dérivés de taux

La juste valeur des dérivés de taux et de la branche taux des dérivés indexés sur des indices est déterminée sur la base de modèles internes de valorisation intégrant des données de marché observables. Ainsi, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est calculée sur la base de l'actualisation des flux futurs d'intérêts, aux taux issus de courbes de taux de swap zéro coupon.

Contrats de change à terme

Les contrats de change à terme sont comptabilisés comme des instruments financiers dérivés comptabilisés au bilan en juste valeur, avec impact en résultat des variations de juste valeur. La juste valeur d'un contrat de change à terme est déterminée par le cours à terme restant à courir à la date d'arrêté comptable.

• Coût du risque

Le coût du risque comprend au titre du risque de crédit les dotations et reprises liées aux dépréciations des titres à revenu fixe et des prêts et créances sur la clientèle et les établissements de crédit, les dotations et reprises relatives aux engagements de financement et de garantie donnés, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties.

• Commissions

Le Groupe enregistre en résultat les produits de commissions en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent. Les commissions rémunérant des services ponctuels sont comptabilisées

immédiatement en résultat. Les commissions rémunérant des services continus sont étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue. Les commissions faisant partie intégrante du rendement effectif d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement du rendement effectif de l'instrument financier.

• Engagements sociaux

Le Groupe reconnaît quatre catégories d'avantages définies par la norme IAS 19 :

1. les avantages à court terme, pour lesquels les paiements sont directement comptabilisés en charge : rémunérations, intéressement, participation, congés payés.

2. les avantages postérieurs à l'emploi, évalués selon une méthode actuarielle et provisionnés pour les régimes à prestations définies (sauf pour les régimes obligatoires à cotisations définies, comptabilisés directement en charge) : engagements de retraite, plan de retraite supplémentaire, indemnités de fin de carrière.

Les avantages postérieurs à l'emploi sont classés en régime à cotisations définies ou en régime à prestations définies selon la réalité économique du régime pour l'entreprise.

Dans les régimes à **cotisations définies**, les engagements sont couverts par des cotisations prises en charge au fur et à mesure de leur versement à des organismes de retraite indépendants qui gèrent ensuite le paiement des pensions.

L'obligation de l'entreprise se limite uniquement au versement d'une cotisation, qui ne comporte aucun engagement de la société sur le niveau des prestations fournies. Les cotisations versées constituent des charges de l'exercice.

Dans les régimes à **prestations définies**, le risque actuariel et le risque de placement incombent à l'entreprise. Ils recouvrent plusieurs types d'engagements et notamment les régimes de retraite « sur-complémentaire » et les indemnités de fin de carrière. Une provision est enregistrée au passif du bilan pour couvrir l'intégralité de ces engagements de retraite. Ces engagements sont évalués par un actuaire indépendant, une fois par an à la date de clôture annuelle.

Le Groupe, conformément à la norme IAS 19, utilise la méthode des unités de crédits projetés pour le calcul de ses engagements sociaux. Cette méthode rétrospective, avec projection des salaires de fin de carrière et prorata des droits au terme en fonction de l'ancienneté, prend en compte sur la base d'hypothèses actuarielles la probabilité de durée de services futurs du salarié, le niveau de rémunération futur, l'espérance de vie ainsi que la rotation du personnel.

Les écarts actuariels, déterminés par régime, incluent d'une part, les effets des différences entre les hypothèses actuarielles retenues antérieurement et la réalité constatée,

d'autre part, les effets des changements d'hypothèses actuarielles.

Le Groupe applique l'amendement « SoRIE » à la norme IAS 19 relatif au mode de comptabilisation des gains et pertes actuariels sur les régimes de retraite à prestations définies. Ces derniers sont enregistrés en capitaux propres en totalité sur la période durant laquelle ils ont été constatés. Lorsque le régime dispose d'actifs, ceux-ci sont évalués à leur juste valeur en date d'arrêt et viennent en déduction des engagements comptabilisés. La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies comprend :

- les droits supplémentaires acquis par chaque salarié (coût des services rendus) ;
- le coût financier correspondant à l'effet de la désactualisation ;
- le produit attendu des placements dans les fonds de couverture ;
- l'amortissement du coût des services passés ;
- l'effet des réductions ou liquidations de régime.

Le Groupe comptabilise en charge selon un mode linéaire le coût des services passés sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits soient définitivement acquis au personnel. Le coût des services passés désigne l'accroissement de la valeur actuelle de l'obligation pour les services rendus au cours d'exercices antérieurs, résultant de l'introduction d'un nouveau régime ou de changements apportés au cours de l'exercice.

3. les autres avantages à long terme, évalués comme les avantages postérieurs à l'emploi et intégralement provisionnés, parmi lesquels on peut notamment citer les médailles du travail, les Comptes Epargne Temps et les rémunérations différées.

4. les indemnités de rupture du contrat de travail, indemnités de licenciement, offres de départ volontaire. Elles sont totalement provisionnées dès la signature de l'accord.

• Tableau des flux de trésorerie

Le solde des comptes de trésorerie et assimilés est constitué des soldes nets des comptes de caisse, banques centrales, CCP ainsi que les soldes nets de prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit.

Les variations de la trésorerie générées par l'activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie générés par les activités du Groupe, y compris ceux relatifs aux actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et titres de créances négociables.

Les variations de la trésorerie relatives aux opérations d'investissement résultent des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de filiales, entreprises associées ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immeubles.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires, les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et dettes représentées par un titre autre qu'un TCN.

- **Résultat par action**

Le bénéfice par action est calculé en divisant le bénéfice net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour la période, à l'exception des actions propres. Le bénéfice dilué par action reflète les impacts de la dilution potentielle sur le résultat et le nombre d'actions résultant de l'exercice des différents plans (attribution gratuite d'actions, options d'achat et options de souscription) mis en place par Edmond de Rothschild (France) et ses filiales, selon la norme IAS 33. Les plans dont l'impact n'est pas dilutif ne sont pas pris en compte.

Note 3 – Informations sur les postes du bilan

TABLEAU DE PASSAGE DES ACTIFS FINANCIERS : IAS 39 vs IFRS 9 AU 1^{er} JANVIER 2018

Modalités de transition

Le Groupe a retenu la possibilité offerte par les dispositions transitoires d'IFRS 9 de ne pas présenter de comptes comparatifs retraités lors de la première application de la norme.

Les impacts très limités liés à cette première application au 1^{er} janvier 2018 ont été constatés dans les réserves.

	31.12.2017		01.01.2018	
	IAS 39	Reclassement	Réévaluation	IFRS 9
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	8.777	171.338	-	180.115
Augmentations	-	171.338	-	171.338
De Titres disponibles à la vente (IAS39) à Juste valeur par résultat	-	171.338	-	171.338
Diminutions	-	-	-	-
De juste valeur par résultat (IAS39) à Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	-	-	-	-
Total des variations des actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	171.338	-	171.338
ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	8.777	171.338	-	180.115
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	221.482	-191.308	-	30.174
Augmentations	-	-	-	-
Diminutions	-	-191.308	-	-191.308
De Titres disponibles à la vente (IAS39) à Juste valeur par résultat	-	-171.338	-	-171.338
De Titres disponibles à la vente (IAS39) à Coût amorti	-	-19.970	-	-19.970
Total des variations des actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	221.482	-191.308	-	30.174
ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DES AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL	221.482	-191.308	-	30.174
Actifs financiers au coût amorti	800.744	19.970	-81	820.633
Augmentations	-	19.970	-	19.970
De Titres disponibles à la vente (IAS39) à Coût amorti	-	19.970	-	19.970
Diminutions	-	-	-	-
Réévaluation des dépréciations d'actifs au coût amorti au 1er janvier 2018	-	-	-81	-81
Total des variations des actifs financiers au coût amorti	-	19.970	-81	19.889
ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI	800.744	19.970	-81	820.633
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	1.031.003	-	-81	1.030.922
Caisse, Banques centrales, CCP	2.025.603	-	-	2.025.603
Actifs d'impôts courants	683	-	-	683
Actifs d'impôts différés	171	-	28	199
Comptes de régularisation et actifs divers	167.899	-	-	167.899
Participations dans les entreprises mises en équivalence	67.664	-	-	67.664
Immobilisations corporelles	41.205	-	-	41.205
Immobilisations incorporelles	26.125	-	-	26.125
Ecart d'acquisition	82.470	-	-	82.470
TOTAL AUTRES ACTIFS	2.411.820	-	28	2.411.848
TOTAL DE L'ACTIF	3.442.823	-	-53	3.442.770

Reclassements

L'application de la norme IFRS 9 a entraîné le reclassement des actifs financiers précédemment classés en « Actifs financiers disponibles à la vente ».

- Le portefeuille de private equity, composé de fonds analysés comme des instruments de dettes, a été comptabilisé à la juste valeur par résultat en raison du caractère non-SPPI de ses flux de trésorerie contractuels (154,8 millions d'euros au 1^{er} janvier 2018).
- Les OPCVM (16,5 millions d'euros) ont été reclassés en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat ».

- Pour ses titres de capitaux propres, le Groupe a pour l'essentiel opté pour une évaluation à la juste valeur par capitaux propres sans reclassement ultérieur en résultat (11,4 millions d'euros). Le classement par défaut en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » n'a été retenu que pour un nombre très limité de titres (19 milliers d'euros).
- Les titres de dettes sont essentiellement détenus dans le cadre de la gestion de la trésorerie du Groupe. Ces titres, dont le modèle de gestion est la collecte des flux de trésorerie contractuels, ont été comptabilisés au coût amorti (20,0 millions d'euros).

Réévaluation

La colonne réévaluation correspond à la mise en œuvre du modèle de dépréciation pour risque de crédit fondé sur les pertes attendues de la norme IFRS 9.

Au 1^{er} janvier 2018, l'application de ce nouveau modèle a entraîné une augmentation très marginale de la dépréciation pour risque de crédit des prêts à la clientèle (53 milliers d'euros après prise en compte de la fiscalité différée associée).

TABLEAU DE PASSAGE DES PASSIFS FINANCIERS : IAS 39 vs IFRS 9 AU 1^{er} JANVIER 2018

	31.12.2017			01.01.2018
	IAS 39	Reclassement	Réévaluation	IFRS 9
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	1.379.627	-	-	1.379.627
Instruments dérivés de couverture	493	-	-	493
Dettes financières	1.445.920	-	-	1.445.920
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	2.826.040	-	-	2.826.040
Passifs d'impôts courants	1.415	-	-	1.415
Passifs d'impôts différés	178	-	-	178
Comptes de régularisation et passifs divers	203.299	-	-	203.299
Provisions	25.331	-	-	25.331
Dettes subordonnées	-	-	-	-
Capitaux propres	386.560	-	-53	386.507
Capitaux propres part du Groupe	373.579	-	-53	373.526
. Capital et réserves liées	201.195	-	-	201.195
. Réserves consolidées	94.495	53.068	-53	147.510
. Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	53.742	-53.068	-	674
. Résultat de l'exercice	24.147	-	-	24.147
Intérêts minoritaires	12.981	-	-	12.981
TOTAL AUTRES PASSIFS	616.783	-	-53	616.730
TOTAL DU PASSIF	3.442.823	-	-53	3.442.770

3.1. ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

<i>en milliers d'euros</i>	30.06.2018	01.01.2018
Instruments de taux d'intérêt – Contrats fermes	169	595
Instruments de change – Contrats fermes	20.485	60
Instruments sur actions et indices – Contrats fermes	4.800	5.446
Créances rattachées sur instruments dérivés de transaction	83	68
Sous-total Dérivés	25.537	6.169
Actions et autres titres à revenu variable	28	28
Sous-total Autres instruments financiers détenus à des fins de négociation	28	28
Sous-total Portefeuille de transaction	25.565	6.197
Effets publics et valeurs assimilées	2.259	2.287
Effets publics et valeurs assimilées -créances rattachées	514	293
Sous-total Actifs financiers à la juste valeur sur option	2.773	2.580
Titres de participation	19	19
Autres titres à revenu variable	24.543	16.519
Sous-total	24.562	16.538
Actions et autres titres à revenu variable - créances rattachées	-	-
Sous-total Instruments de capitaux propres	24.562	16.538
Instruments de dettes et assimilés	165.742	154.800
Sous-total Instruments de dettes non SPPI	165.742	154.800
Sous-total Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	190.304	171.338
Total	218.642	180.115

3.2. ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES

<i>en milliers d'euros</i>	30.06.2018	01.01.2018
Effets publics et valeurs assimilées	14.154	18.552
Obligations et autres titres à revenu fixe	50	4
Sous-total Instruments de dettes à la juste valeur par capitaux propres recyclables	14.204	18.556
Titres de participation	4.600	11.618
Actions et autres titres à revenu variable	-	-
Sous-total Instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	4.600	11.618
Total	18.804	30.174

Le montant total des notionnels des instruments dérivés de transaction s'établit à 6,005 millions d'euros au 30 juin 2018 contre 4,915 millions d'euros au 31 décembre 2017.

Le montant notionnel des instruments dérivés ne constitue qu'une indication de volume de l'activité du Groupe sur marchés d'instruments financiers et ne reflète pas les risques de marché attachés à ces instruments.

3.3. REPARTITION DES INSTRUMENTS FINANCIERS PAR NATURE DE PRIX DE MARCHÉ OU DE MODÈLE UTILISÉ POUR LEUR VALORISATION

en milliers d'euros	30.06.2018				01.01.2018			
	Prix de marché	Modèle avec paramètres observables	Modèle avec paramètres non observables	TOTAL	Prix de marché	Modèle avec paramètres observables	Modèle avec paramètres non observables	TOTAL
Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transactions	28	215.841	-	215.869	28	177.507	-	177.535
Instruments financiers en valeur de marché par résultat sur option	2.773	-	-	2.773	2.580	-	-	2.580
Total actifs financiers à la juste valeur par résultat	2.801	215.841	-	218.642	2.608	177.507	-	180.115
Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transactions	-	3.957	-	3.957	15.905	4.570	-	20.475
Instruments financiers en valeur de marché par résultat sur option	-	990.497	403.518	1.394.015	-	974.769	384.383	1.359.152
Total passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	994.454	403.518	1.397.972	15.905	979.339	384.383	1.379.627

3.4 TITRES AU COUT AMORTI

en milliers d'euros	30.06.2018	01.01.2018
Effets publics et valeurs assimilées	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	19.970
Total	-	19.970

3.5. PRÊTS ET CRÉANCES SUR ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT AU COUT AMORTI

En milliers d'euros	30.06.2018	01.01.2018
Créances sur les établissements de crédit		
- A vue	57.227	127.861
- A terme (*)	-	-
Sous-total	57.227	127.861
Créances rattachées	-	-
Total Brut	57.227	127.861
Dépréciations	-	-
Total Net	57.227	127.861

3.6. PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE AU COUT AMORTI

en milliers d'euros	30.06.2018	01.01.2018
Comptes ordinaires débiteurs	521.728	476.530
Autres concours à la clientèle		
- Crédits	195.201	196.352
- Titres reçus en pension livrée	-	1
- Créances commerciales	-	-
Total Brut	716.929	672.883
- Dont créances rattachées	425	449
Dépréciations	-159	-81
Total Net	716.770	672.802
Juste valeur des prêts et créances sur la clientèle	717.077	674.227

Dépréciations des prêts et créances sur la clientèle au coût amorti

en milliers d'euros	01.01.2018	Dotations	Reprises	Transferts	30.06.2018
Dépréciation sur encours sains (étape 1)	-32	-33	12	28	-25
Dépréciation sur encours dégradés (étape 2)	-48	-43	42	9	-39
Dépréciation sur encours douteux (étape 3)	-1	-57	1	-37	-95
Total	-81	-133	55	-	-159

3.7. COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIFS ET PASSIFS DIVERS

En milliers d'euros	30.06.2018		01.01.2018	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Valeurs reçues à l'encaissement	50	-	265	-
Dépôts de garantie versés (*)	30.108	-	31.905	-
Charges constatées d'avance	11.272	-	9.445	-
Produits à recevoir	136.517	-	100.468	-
Produits constatés d'avance	-	198	-	132
Charges à payer	-	113.988	-	91.239
Autres actifs et passifs divers (**)	40.061	110.576	25.816	111.928
Total	218.008	224.762	167.899	203.299

(*) dont 7.450 milliers d'euros relatifs aux collatéraux au 30 juin 2018 contre 9.927 milliers d'euros au 31 décembre 2017 en dépôts de garantie versés.

(**) dont milliers 30 736 d'euros relatifs aux collatéraux au 30 juin 2018 contre 6.076 milliers d'euros au 31 décembre 2017 en autres passifs

3.8. PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE

En milliers d'euros	30.06.2018	01.01.2018
Edmond de Rothschild (Monaco)	41.905	41.352
Zhonghai Fund Management Co. Ltd.	18.688	18.579
Edmond de Rothschild Investment Partners	-	7.824
China Investment Partners (Shanghai) Ltd	-	112
China Investment Partners (Hong Kong) Ltd	-	-203
Participations dans les entreprises mises en équivalence	60.593	67.664

Informations financières résumées au 30 juin 2018

Edmond de Rothschild (Monaco)

En milliers d'euros	30.06.2018
Actifs courants	2.236.897
Actifs non courants	47.877
Passifs courants	2.088.317
Passifs non courants	196.457
Produit net bancaire	34.334
Quote-part du résultat net	3.601

3.9. ÉCARTS D'ACQUISITION

En milliers d'euros	30.06.2018	01.01.2018
Valeur nette comptable en début de période	82.470	88.762
Acquisitions et autres augmentations	-	-
Cessions et autres diminutions	-	-5.572
Dépréciations	-52	-720
Valeur nette comptable en fin de période	82.418	82.470

En milliers d'euros	Valeur nette comptable	
	30.06.2018	01.01.2018
Edmond de Rothschild Asset Management (France)	39.891	39.891
Cleaveland	31.905	31.905
Edmond de Rothschild Assurances et Conseils (France)	5.753	5.753
Edmond de Rothschild Corporate Finance, Paris	4.481	4.481
Edmond de Rothschild Euroopportunities Management II S.à r.l.	-	52
CFSH Luxembourg S. à r.l.	371	371
Autres	17	17
Total	82.418	82.470

3.10. PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

En milliers d'euros	30.06.2018	01.01.2018
Instruments de taux d'intérêt – Contrats fermes	647	1.044
Instruments de taux d'intérêt – Contrats conditionnels	-	-
Instruments de change – Contrats fermes	-	15.905
Instruments de change – Contrats conditionnels	-	-
Instruments sur actions et indices – Contrats fermes	2.814	3.057
Instruments sur actions et indices – Contrats conditionnels	-	-
Sous-total	3.461	20.006
Dettes rattachées sur instruments dérivés de transaction	496	469
Sous-total du portefeuille de transaction	3.957	20.475
Dettes auprès des établissements de crédit	977.334	966.060
Dettes auprès de la clientèle	10.299	6.996
Sous-total	987.633	973.056
Dettes rattachées	2.864	1.713
Sous-total des dettes à la juste valeur sur option par résultat	990.497	974.769
Titres de créances négociables	400.638	382.292
Obligations	-	-
Autres dettes représentées par un titre	-	-
Sous-total	400.638	382.292
Dettes rattachées	2.880	2.091
Sous-total des dettes représentées par un titre à la juste valeur par résultat	403.518	384.383
Sous-total des passifs financiers à la juste valeur sur option	1.394.015	1.359.152
Total des passifs financiers à la juste valeur par résultat	1.397.972	1.379.627

30.06.2018			
En milliers d'euros	Juste valeur	Montant remboursable à maturité	Différence entre la juste valeur et le montant remboursable à maturité
Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	1.394.015	1.464.375	-70.360

01.01.2018			
En milliers d'euros	Juste valeur	Montant remboursable à maturité	Différence entre la juste valeur et le montant remboursable à maturité
Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	1.359.152	1.431.080	-71.928

3.11. DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

En milliers d'euros	30.06.2018			01.01.2018		
	A vue	A terme	Total	A vue	A terme	Total
Comptes d'épargne à régime spécial						
- Comptes d'épargne à régime spécial	-	78.689	78.689	-	65.306	65.306
- Dettes rattachées	-	-	-	-	-	-
Sous-total	-	78.689	78.689	-	65.306	65.306
Autres dettes						
- Comptes ordinaires de la clientèle	1.420.888	-	1.420.888	1.268.797	-	1.268.797
- Comptes créditeurs à terme	-	17.936	17.936	-	18.609	18.609
- Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-	6.369	6.369
- Autres dettes diverses	-	120.200	120.200	-	59.200	59.200
- Dettes rattachées	-17	7	-10	1	4	5
Sous-total	1.420.871	138.143	1.559.014	1.268.798	84.182	1.352.980
Total	1.420.871	216.832	1.637.703	1.268.798	149.488	1.418.286
Juste valeur des dettes envers la clientèle	1.420.871		1.637.819			1.418.294

3.12. PROVISIONS

en milliers d'euros	Risques légaux et fiscaux	Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	Engagements de prêts et garanties	Contrats déficitaires	Autres provisions	Valeur comptable totale
Solde au 01.01.2018	-	9.903	-	-	15.428	25.331
Dotations	-	464	-	-	3.963	4.427
Montants utilisés	-	-	-	-	-2.744	-2.744
Montants non utilisés repris au cours de la période	-	-	-	-	-993	-993
Autres mouvements	-	-555	-	-	-	-555
Solde au 30.06.2018	-	9.812	-	-	15.654	25.466

– Les autres provisions comprennent notamment les provisions relatives aux litiges avec des tiers.

– Les flux relatifs à la retraite « sur complémentaire » sont détaillés dans la note 5.1.A.

– S'agissant de l'affaire Madoff, le Groupe estime que dans le cadre de ses activités de gestion pour compte de tiers, le risque de contentieux auquel il pourrait être exposé n'est pas significatif. En effet, l'examen du processus d'investissement mis en œuvre, tant par la société de gestion Edmond de Rothschild Investment Managers Gestion (laquelle a fusionné avec Edmond de Rothschild Asset Management (France) en date du 30 novembre 2012), que par la Direction de la Clientèle Privée a fait

ressortir que la première avait appliqué de manière satisfaisante les procédures internes de « due diligence » régissant la sélection des fonds sous-jacents et que les décisions de gestion prises par la seconde étaient généralement en accord avec le mandat conféré à la Banque, en termes à la fois d'éligibilité des instruments acquis et des limites d'investissement. Il est rappelé qu'au titre de ces activités pour compte de tiers, le montant total des expositions de la clientèle sur des fonds Madoff (sur la base d'une valorisation des fonds arrêtée au 31 décembre 2008) ressort à 42,9 millions d'euros.

3.13. DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

En milliers d'euros	30.06.2018	01.01.2018
- A vue	27.395	27.634
- A terme	-	-
Sous-total	27.395	27.634
Dettes rattachées	1	-
Total des dettes envers les établissements de crédit	27.396	27.634

3.14. INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES : TITRE SUPER SUBORDONNÉ

En juin 2007, la Banque a émis un titre super subordonné (« TSS ») d'un montant de 50 millions d'euros. Suite à des contacts avec un des porteurs, une offre de rachat partiel sur un nominal de 29 millions d'euros a été faite par la Banque avec une décote de 7.5%. Après avoir obtenu le 12 juillet 2013 l'autorisation de l'ACP, l'opération de rachat des 29 millions d'euros, suivie de destruction, a été effectuée en août 2013.

En cas de liquidation de la société émettrice, ce titre subordonné à maturité indéterminée n'est remboursable qu'après le désintéressement des autres créanciers, à l'exclusion des titulaires de prêts participatifs ou de titres participatifs.

Le « TSS » est assorti de covenants financiers :

- non-paiement des intérêts en cas d'insuffisance de capital liée au non-respect du ratio prudentiel d'adéquation des fonds propres ou à la détérioration de la situation financière de la Banque ;
- réduction des intérêts courus à payer et ensuite du nominal de l'émission si l'émetteur n'a pas, dans un délai déterminé, remédié à l'insuffisance de capital constatée.

Compte tenu du caractère discrétionnaire de la décision de versement de la rémunération de ce titre super subordonné, lié au versement d'un dividende, il a été classé parmi les instruments de capitaux propres et réserves liées.

Les principales caractéristiques financières de ce « TSS » sont les suivantes :

Date d'émission	Date de remboursement anticipé (call option)	Taux jusqu'à la date de remboursement anticipé	Taux à partir de la date de remboursement anticipé	Majoration d'intérêt (step up) à partir de la date d'option de remboursement
Juin 2007	Juin 2017 puis trimestriellement	6,36% (1)	Euribor 3 mois + 2,65 %	+ 100 points de base

- (1) Taux fixé par référence au taux de swap 10 ans en euro relevé le 4 juin 2007 : 4,71 % + 1,65 %.

Note 4 – Informations sur les postes du compte de résultat

4.1. INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS

En milliers d'euros	30.06.2018	30.06.2017
Intérêts et produits sur prêts et créances sur établissements de crédit, au coût amorti	226	249
- Comptes à vue et prêts interbancaires	226	247
- Produits sur engagements de garantie ou de financement	-	-
- Opérations de pension	-	2
Intérêts et produits sur prêts et créances sur clientèle	4.249	4.070
- Comptes à vue et prêts à la clientèle	4.246	4.065
- Opérations de pension	3	5
Intérêts sur instruments financiers	4.113	4.186
- Instruments de dettes au coût amorti	19	-
- Actifs financiers en juste valeur par capitaux propres	-	19
- Actifs financiers en juste valeur par résultat	380	547
- Intérêts sur dérivés	3.714	3.620
Total des intérêts et produits assimilés	8.588	8.505

4.2. INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES

En milliers d'euros	30.06.2018	30.06.2017
Intérêts et charges sur emprunts et dettes sur établissements de crédit, au coût amorti	-13.224	-5.694
- Comptes à vue et emprunts interbancaires	-13.224	-5.694
- Charges sur engagements de garantie ou de financement	-	-
- Opérations de pension	-	-
Intérêts et charges sur dettes envers la clientèle, au coût amorti	-93	-33
- Comptes à vue et emprunts de la clientèle	-93	-33
- Charges sur engagements de garantie ou de financement	-	-
- Opérations de pension	-	-
Intérêts sur instruments financiers	-4.817	-4.633
- Dettes représentées par un titre	-3.556	-3.828
- Intérêts sur dérivés	-1.261	-805
Total des intérêts et charges assimilées	-18.134	-10.360

4.3. COMMISSIONS

En milliers d'euros	30.06.2018		30.06.2017	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations de trésorerie et interbancaires	-	-1	-	-12
Opérations avec la clientèle	122	-	150	-
Opérations sur titres	-	-	-	-
Opérations de change	20	-	9	-
Opérations de hors- bilan				
- Engagements sur titres	184	-	198	-
- Instruments financiers à terme	1.034	-640	666	-437
Prestations de services financiers	183.485	-40.321	196.995	-50.725
Dotations / Reprises liées aux provisions	-	-	-	-
Total des commissions	184.845	-40.962	198.018	-51.174

4.4. GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

en milliers d'euros	30.06.2018	30.06.2017
Gains ou pertes nets sur actifs financiers détenus à des fins de transaction	1.717	-452
Gains ou pertes nets sur passifs financiers en juste valeur par résultat	327	-1.902
Gains ou pertes nets sur dérivés	432	1.440
Résultats sur opérations de change	14.534	8.807
Gains ou pertes nets sur instruments de capitaux propres en juste valeur par résultat	1.846	-
Gains ou pertes nets sur instruments de dette non SPPI	15.787	-
Total des gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	34.643	7.893

4.5. GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES

En milliers d'euros	30.06.2018	30.06.2017
Dividendes reçus sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres	1.020	-
Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	538
Total des gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1.020	538

4.6. PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS

en milliers d'euros	30.06.2018	30.06.2017
Refacturations de charges	826	249
Autres produits accessoires	1.629	2.573
Divers	3.886	3.696
Produits des autres activités	6.342	6.518
Rétrocession de produits	-7.793	-5.353
Divers	-913	-623
Charges des autres activités	-8.706	-5.976

4.7. CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

En milliers d'euros	30.06.2018	30.06.2017
Salaires et traitements	-47.843	-48.780
Charges de retraite	-4.744	-4.677
Charges sociales	-17.653	-17.848
Intéressement des salariés	-400	-308
Participation des salariés	-2.022	-2.630
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	-5.697	-5.842
Dotations aux provisions pour frais de personnel	-3.523	-4.952
Reprises de provisions pour frais de personnel	3.241	3.111
Sous-total des frais de personnel	-78.641	-81.926
Impôts et taxes	-3.113	-3.253
Locations	-6.670	-7.610
Services extérieurs	-37.014	-37.320
Transports et déplacements	-860	-722
Autres charges diverses d'exploitation	-	-3
Dotations aux provisions pour frais administratifs	-	-
Reprises de provisions pour frais administratifs	23	34
Sous-total des frais administratifs	-47.634	-48.874
Total des charges générales d'exploitation	-126.277	-130.800

4.8. GAINS OU PERTES SUR AUTRES ACTIFS

En milliers d'euros	30.06.2018	30.06.2017
Moins-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	-52	-
Plus-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	-	10
Résultat de cession de titres de participation consolidés	6.366	401
Total des gains ou pertes nets sur autres actifs	6.314	411

Ce poste comprend à hauteur de 6,374 millions d'euros le résultat de cession d'Edmond de Rothschild Investment Partners.

Note 5 – Note sur engagements

En milliers d'euros	30.06.2018	31/12/2017
Engagements donnés		
Engagements de financement		
Engagements en faveur d'établissements de crédit	-	-
Engagements en faveur de la clientèle	215.562	216.401
Autres engagements donnés	-	-
Engagements de garantie		
Engagements en faveur d'établissements de crédit	-	12.443
Engagements en faveur de la clientèle	44.934	59.749
Engagements reçus		
Engagements de financement		
Engagements reçus d'établissement de crédit	-	-
Engagements reçus de la clientèle	-	-
Engagements de garantie		
Engagements reçus d'établissements de crédit	12.767	12.871
Engagements reçus de la clientèle	-	-

Les bénéficiaires des plans d'attribution gratuite d'actions et des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions mis en œuvre au niveau de Edmond de Rothschild S.A. (EdR S.A.) ou des sociétés du Groupe ont conclu, avec les sociétés émettrices concernées, des contrats de liquidité aux termes desquels ces sociétés émettrices s'engagent à acheter et les bénéficiaires à vendre, sous certaines conditions, les actions émises ou attribuées dans le cadre de ces plans. Depuis décembre 2005, EdR S.A. et Edmond de Rothschild (France) ont convenu que EdR S.A. serait systématiquement substituée à Edmond de Rothschild (France) dans l'exécution de ces contrats, EdR S.A. se réservant la faculté de se substituer à un tiers. Le contrat liant Edmond de Rothschild (France) et EdR S.A. couvre également les autres engagements de rachats d'intérêts minoritaires existant au sein du Groupe.

Note 6 – Engagements sociaux et paiements fondés sur des actions

6.1.A. CHARGE DE RETRAITE – RÉGIME À PRESTATIONS DÉFINIES

Au 30 juin 2018, le montant des engagements s'élève à 27,177 millions d'euros avant impôt, la juste valeur des actifs est de 23,466 millions d'euros, le produit net résiduel des services passés est nul, soit une provision de 3,711 millions d'euros.

En milliers d'euros	30.06.2018	31.12.2017
Valeur actuelle de l'obligation	27.177	27.515
- Valeur des actifs du régime	-23.466	-23.888
Situation financière du régime	3.711	3.627
- Coût des services passés non reconnus	-	-
Provision	3.711	3.627

6.1.B. INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE

Le montant brut des engagements s'élève à 6,104 millions d'euros au 30 juin 2018 et à 6,278 millions d'euros au 31 décembre 2017.

Le coût des services au premier semestre 2018 est de 45 milliers d'euros, le coût d'actualisation est de 280 milliers d'euros et le gain actuariel constaté au titre du premier semestre 2018 est de 618 milliers d'euros

• Avantages postérieurs à l'emploi, régime à prestations définies (retraite sur-complémentaire et IFC)

Détail de la charge comptabilisée	30.06.2018	30.06.2017
En milliers d'euros		
Coût des services rendus de l'exercice	-281	-534
Coût financier	-237	-553
Rendement attendu des actifs du régime	173	399
Autres mouvements (*)	-	-1
Charge nette comptabilisée	-345	-689

Principales hypothèses actuarielles (IFC)	30.06.2018	31.12.2017
Taux d'actualisation	1,74%	1,46%
Taux d'inflation attendu sur le long terme	1,75%	1,75%
Taux de progression des salaires		
- Employés	2,75%	2,75%
- Cadres	3,25%	3,25%
- Cadres supérieurs	3,75%	3,75%
Taux de charges sociales et fiscales patronales	61,90%	61,90%
Table de mortalité	THTF 10 12	THTF 10 12

Evolution de la provision

En milliers d'euros	30.06.2018	31.12.2017
Provision / Actif en début de période	9.905	11.155
- Charges inscrites au compte de résultat	356	712
- Prestations directement payées par l'employeur (non financées)	-11	-23
- Variations de périmètre (acquisitions, cessions)	119	-
- Perte ou gain actuariel	-554	-1.939
- Autres mouvements	-	-
Provision / Actif en fin de période	9.815	9.905

Tableau de comptabilisation des engagements

En milliers d'euros	30.06.2018	31.12.2017
Variation de la valeur des engagements		
Valeur actuelle de l'obligation en début de période	33.793	34.596
- Coût des services rendus	292	557
- Coût de l'actualisation	237	553
- Gains ou pertes actuariels	-635	-865
- Prestations payées par l'employeur et /ou le fonds	-525	-1.048
- Variation de périmètre (acquisitions, cessions)	119	-
Valeur actuelle totale de l'engagement en fin de période (A)	33.281	33.793
Variation des actifs de couverture et des droits à remboursement		
Juste valeur des actifs de couverture en début de période	23.888	23.441
- Produits financiers sur actifs de couverture	173	399
- Gains ou pertes actuariels	-80	1.073
- Prestations versées par le fonds	-515	-1.025
Juste valeur des actifs de couverture en fin de période (B)	23.466	23.888
Couverture financière		
Situation financière (A) – (B)	9.815	9.905
Provision / Actif	9.815	9.905

6.1.C. RÉMUNÉRATIONS DIFFÉRÉES

En application, d'une part, de l'arrêté ministériel du 3 novembre 2009, relatif aux rémunérations des personnels dont les activités sont susceptibles d'avoir une incidence sur l'exposition aux risques des établissements de crédit et, d'autre part, des normes professionnelles de la FBF du 5 novembre 2009, le Groupe a formalisé sa politique de rémunération.

Cette politique de rémunération a été approuvée par le Conseil de surveillance de la Banque du 23 mars 2010 après l'avis favorable du Comité de rémunération.

Elle a été adaptée aux nouvelles dispositions de l'arrêté du 13 décembre 2010.

Le Groupe applique les normes professionnelles susmentionnées en tenant compte des performances individuelles des collaborateurs, de la compétition sur ses marchés, des objectifs à long terme et de l'intérêt des actionnaires.

Le contexte réglementaire

Secteur bancaire

Historique

L'arrêté du 3 novembre 2009 et les normes professionnelles de la Fédération Bancaire Française ont imposé aux établissements financiers de réglementer les pratiques de versement des rémunérations variables des professionnels des marchés financiers et des dirigeants, afin de garantir un niveau de fonds propres qui ne les mettrait pas en situation de risque.

L'arrêté du 13 décembre 2010 élargit les normes FBF du 5 novembre 2009 réservées aux dirigeants et aux professionnels des marchés financiers (définis comme des collaborateurs dont la performance et donc la rémunération sont liées à des instruments de marché), aux professionnels des risques et, à l'ensemble des collaborateurs ayant un niveau de rémunération global équivalent et dont l'activité est susceptible d'avoir une incidence sur le profil de risque de l'entreprise. Il a également repris les critères de versement de la rémunération variable des collaborateurs concernés, fixés par la FBF.

Depuis l'exercice 2015, la réglementation en matière de rémunération s'appuie sur la Directive dite « CRD IV » 2013/36/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 (remplaçant la précédente directive dite « CRD III » en vigueur depuis 2011), transposée en France notamment par l'arrêté du 3 novembre 2014 se substituant au Règlement CRBF 97-02 du 21 février 1997.

Secteur de la Gestion d'Actifs

Historique

L'AFG, l'AFIC et l'AS PIM ont publié des dispositions communes sur les politiques de rémunération des sociétés de gestion le 23 novembre 2010. La Directive 2011/61/UE sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs dite «

AIFMD » du Parlement européen et du Conseil de juin 2011, transposée en France par l'ordonnance 2013-676 du 27 juillet 2013, a pris effet lors de l'exercice 2015 (rémunérations variables attribuées en mars 2016).

Gouvernance et formalisation des pratiques existantes

En application des textes précités, un rapport annuel relatif aux rémunérations variables des collaborateurs concernés est adressé à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution. Le processus de détermination des rémunérations ainsi que les enveloppes auxquelles il conduit doivent chaque année être examinés par le Comité

de rémunération de la Banque avant approbation par le Conseil de Surveillance.

Mécanismes de la rémunération variable différée pour les exercices 2016 et suivants

Le Comité de Rémunération a validé les systèmes de rémunération différés suivants pour le Personnel identifié :

Pour la Banque et ses entités hors Gestion d'Actifs

- Catégories de Personnel « Identifié » retenues conformément à CRD IV ;
- Membres du Comité Exécutif, du Directoire (ou du Conseil d'Administration le cas échéant), du Senior Management ;
- Responsables des Fonctions de Contrôle (Audit, Risques, Conformité) et leurs N-1 ayant des responsabilités managériales ;
- Responsables de Business Unit et leurs N-1 ayant des responsabilités managériales ;
- Responsables de certaines Fonctions Support (dont Finance, RH, Informatique, Juridique, etc.) ;
- Responsables et Membres de Comités de gestion du Risque ;
- Responsables et Membres de Comités Nouveaux Produits ;
- Managers de Preneurs de Risque ;
- Rémunération Totale de 500 k€ ou davantage, et/ou collaborateurs appartenant aux 0,3% de rémunérations les plus élevées ;
- Rémunération totale au moins égale à celle du membre du Senior Management ayant la rémunération la moins élevée ;
- Seuil de rémunération retenu pour déterminer la population identifiée soumise à rémunération variable différée ;
- Rémunération Variable de 100 k€ ou davantage : 40% du variable (60% pour les plus hautes rémunérations)

Mécanisme

- Le variable différé est délivré:
- En tout ou partie sous forme de cash sous condition de présence à raison d'1/3 en mars N+1, 1/3 en mars N+2 et 1/3 en mars N+3 ;
- Pour certains preneurs de risques, en tout ou partie sous forme de droits à bons de souscription d'actions de la société Holding suisse du Groupe Monde (« Plan LTIP Groupe »), acquis graduellement à raison d'1/3 en mars N+1, 1/3 en mars N+2 et 1/3 en mars N+3, et soumis à une période de blocage de 2 ans à l'issue de laquelle les actions sont cessibles durant une durée limitée.

Pour Edmond de Rothschild Asset Management (France) - Gestion d'actifs

Contexte réglementaire :

- La Directive 2011/61/UE sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs dite « AIFMD » du Parlement européen et du Conseil de juin 2011, transposée en France par l'ordonnance 2013-676 du 27 juillet 2013, a pris effet lors de l'exercice 2015 (bonus versés en mars 2016) ;
- Catégories de Personnel Identifié retenues conformément à AIFMD
- Membres du Comité Exécutif, du Directoire (ou du Conseil d'Administration le cas échéant), du Senior Management ;
- Responsables des Fonctions de Contrôle (Audit, Risques, Conformité) et leurs N-1 avec responsabilités managériales ;
- Portfolio Managers ;
- Responsables de Business Unit ;
- Responsables de certaines Fonctions Support (dont Finance, Marketing, COO) et Responsable des Ventes ;
- Responsables et Membres de Comités de gestion du Risque ;
- Managers de Preneurs de Risque ;
- Rémunération Totale de 500 k€ ou davantage ;
- Rémunération totale au moins égale à celle du membre du Senior Management ayant la rémunération la moins élevée ;
- Seuil de rémunération retenu pour déterminer la population des preneurs de risque avec rémunération variable différée et Instruments ;
- Rémunération Variable de 100 k€ ou davantage : 40% du variable (60% pour les plus hautes rémunérations).

Mécanisme

- Le variable immédiat est délivré :
 - Pour 50% sous forme d'Instruments (« Plan d'unités du Panier représentatif de FIA ») acquis immédiatement lors de l'attribution le 6 avril N mais soumis à une période de blocage de 6 mois à l'issue de laquelle les unités sont délivrées en espèces (octobre N) ;
 - Pour le reliquat, en cash en mars N
- Le variable différé est délivré :
 - Pour 50% sous forme d'Instruments (« Plan d'unités du Panier représentatif de FIA ») acquis graduellement à raison d'1/3 le 6 avril N+1, 1/3 le 6 avril N+2 et 1/3 le 6 avril N+3, et soumis à une période de blocage de 6 mois à l'issue de laquelle les unités sont délivrées en espèces (octobre de la même année, respectivement) ;
 - Pour le reliquat : en tout ou partie sous forme de cash sous condition de présence à raison d'1/3 en mars N+1, 1/3 en mars N+2 et 1/3 en mars N+3 ;
 - Pour certains preneurs de risques, en tout ou partie sous forme de droits à bons de souscription d'actions de la société Holding suisse du Groupe Monde (« Plan LTIP Groupe »), acquis graduellement à raison d'1/3 en mars N+1, 1/3 en mars N+2 et 1/3 en mars N+3, et soumis à une période de blocage de 2 ans à l'issue de laquelle les actions sont cessibles durant une durée limitée. Ce LTIP ne peut en aucun cas venir se substituer à l'instrument susmentionné.

Les entités de Private Equity (Edmond de Rothschild Investment Partners et Edmond de Rothschild Private Equity (France)) appliquent le principe de proportionnalité au sens de la Directive AIFM. Elles n'ont pas mis en place de rémunération différée. Il est à noter que des plans de « carried interest » existent dans chacune des deux sociétés. Toutes deux ont reçu l'agrément de l'AMF.

Afin de prémunir la société contre une très forte augmentation de la valeur du panier, un mécanisme de couverture sera également mis en place.

Une charge de rémunération est comptabilisée de manière étalée pour refléter l'acquisition conditionnée à la présence des bénéficiaires.

Dans le cas où la performance du fonds progresse, la dette de rémunération variable ne sera pas réévaluée pour la partie couverte. L'actif de couverture sera conservé au coût historique. La partie non couverte devra faire l'objet d'une provision.

Dans le cas inverse, l'actif de couverture fera l'objet d'une dépréciation (à hauteur de sa valeur de marché) ; en contrepartie, la dette de rémunération variable sera ajustée à la baisse.

Mise en place du Long Term Incentive Plan (LTIP)

Le groupe Edmond de Rothschild a mis en place un plan d'actions gratuites de la société Edmond de Rothschild Holding S.A. (holding Suisse non cotée du Groupe Edmond de Rothschild) au bénéfice de certains salariés du Groupe (les « Bénéficiaires »).

Les objectifs présidant à la mise en place de ce plan sont d'améliorer la rétention de collaborateurs clés et de favoriser l'alignement des intérêts entre les collaborateurs et l'actionnaire.

Les principales caractéristiques du plan sont les suivantes :

- Les Bénéficiaires se voient attribuer des droits à recevoir des actions EdRH selon un calendrier d'acquisition de 3 ans (1/3 par an soit trois tranches acquises respectivement en mars N+2, mars N+3 et mars N+4) pour le plan N.
- Les Bénéficiaires deviennent actionnaires en date d'acquisition (ils acquièrent des droits économiques uniquement, aucun droit social (droits de vote)). Il s'agit de « Bons de Participation » sous le régime de la loi suisse.
- Les actions reçues ne peuvent être revendues qu'une fois la période de blocage écoulée
- La période de revente est limitée dans le temps dans la mesure où chaque millésime a une durée de vie de 7 ans. Les actions ne peuvent être revendues qu'à la société Edmond de Rothschild Holding S.A..

Par ailleurs, les Bons de Participation seront livrés aux bénéficiaires d'Edmond de Rothschild (France) par Edmond de Rothschild Holding S.A..

En application du contrat conclu entre Edmond de Rothschild Holding S.A. et Edmond de Rothschild

(France), Edmond de Rothschild Holding S.A. refacturera à Edmond de Rothschild (France) le coût d'acquisition de ses propres titres, destinés à être livrés aux Bénéficiaires français.

Une charge est enregistrée au titre des services rendus par les salariés. En l'absence d'engagement de verser une somme en espèces aux salariés, le plan est qualifié d'equity-settled (IFRS 2.43B), avec les conséquences comptables suivantes :

- Détermination d'une charge à la date d'attribution et sans réévaluation ultérieure, sauf pour tenir compte de l'évolution des conditions de service et/ou de performance (IFRS 2.B57).
- Etalement de cette charge sur la période au cours de laquelle les services sont rendus, en contrepartie d'un compte de capitaux propres qui représente la contribution de la société mère (IFRS 2.B53).
- La période d'étalement est celle au cours de laquelle les bénéficiaires rendent des services au Groupe sur la base des conditions de présence nécessaires à l'acquisition des droits. En l'occurrence, la charge du plan N est étalée entre le 1er janvier N et les dates d'acquisition, c'est-à-dire sur 2,25, 3,25 et 4,25 ans pour les tranches qui seront acquises respectivement en mars N+2, mars N+3 et mars N+4.

6.2. Plans d'avantages en action « IFRS 2 » et RSU montant de la charge enregistrée en résultat

La charge mentionnée ci-dessous correspond :

- aux plans d'options d'achat d'actions, d'options de souscription d'actions et d'attribution gratuite d'actions attribués depuis le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas encore acquis à la date de transition aux normes IFRS (1er janvier 2006). Tous ces plans sont

intégralement réglés en titres, de la société mère ou des filiales.

- au plan d'actions gratuites mis en place par la société Edmond de Rothschild Holding S.A.

En milliers d'euros	30.06.2018	30.06.2017
Charges nettes provenant des plans d'option d'achat d'actions	-	-
Charges nettes provenant des plans d'option de souscription d'actions	-	-
Charges nettes provenant des plans d'attribution gratuite d'actions ou RSU	-422	-669
Montant total de la charge enregistrée en résultat	-422	-669

Note 7 – Informations complémentaires

	% d'intérêts		% de contrôle	
	30.06.2018	31.12.2017	30.06.2018	31.12.2017
7.1. Périmètre de consolidation				
Intégration globale				
Sociétés de Portefeuille				
• Financière Boréale **	100,00	100,00	100,00	100,00
• EdR Real Estate (Eastern Europe) Cie SàRL *	62,73	62,73	62,73	62,73
• CFSH Luxembourg SàRL *	100,00	100,00	100,00	100,00
• CFSH Secondary Opportunities SA *	98,00	98,00	98,00	98,00
• Edmond de Rothschild Euroopportunities Invest II SàRL *	58,33	58,33	58,33	58,33
• Edmond de Rothschild Euroopportunities Invest SàRL *	81,67	81,67	81,67	81,67
• Bridge Management SàRL *	99,85	99,85	100,00	100,00
Entreprises d'Investissement				
• Edmond de Rothschild Securities (Hong Kong) Limited *	100,00	100,00	100,00	100,00
Sociétés de Gestion				
• Edmond de Rothschild Asset Management (France) **	99,85	99,85	99,85	99,85
• Edmond de Rothschild Private Equity (France) **	100,00	100,00	100,00	100,00
• Edmond de Rothschild Euroopportunities Management SàRL	100,00	100,00	100,00	100,00
• Edmond de Rothschild Euroopportunities Management II SàRL	68,68	68,68	68,68	68,68
• EdR Real Estate (Eastern Europe) Management SàRL *	100,00	100,00	100,00	100,00
• LCFR UK PEP Limited *	100,00	100,00	100,00	100,00
• Edmond de Rothschild Asset Management (Hong Kong) Limited *	99,85	99,85	100,00	100,00
• Edmond de Rothschild Asset Management (Chile) S.A. *	-	99,85	-	100,00
• Edmond de Rothschild Investment Partners China SàRL *	100,00	100,00	100,00	100,00
• Edmond de Rothschild Advisory Management (Beijing) *	99,85	99,85	100,00	100,00
• Cleaveland	100,00	100,00	100,00	100,00
• Edr Immo Magnum	100,00	-	100,00	-
Sociétés de Conseil				
• Edmond de Rothschild Corporate Finance, Paris **	100,00	100,00	100,00	100,00
Société d'Assurance				
• Edmond de Rothschild Assurances et Conseils (France)	100,00	100,00	100,00	100,00
Divers				
• Edmond de Rothschild Boulevard Buildings Ltd *	100,00	100,00	100,00	100,00
• Groupement Immobilière Financière	100,00	100,00	100,00	100,00
• Edmond de Rothschild Investors Assistance	-	100,00	-	100,00
Mises en équivalence				
Banque				
• Edmond de Rothschild (Monaco)	42,78	42,78	42,78	42,78
Sociétés de Gestion				
• Zhonghai Fund Management Company Ltd *	25,00	25,00	25,00	25,00
• Edmond de Rothschild Investment Partners	-	51,00	-	51,00
Sociétés de Conseil				
• China Investment Partners (Hong-Kong) Limited *	-	51,00	-	100,00
• China Investment Partners (Shanghai) Limited *	-	51,00	-	100,00

* Société étrangère.

**Société intégrée fiscalement en 2018.

2018 2017

7.2 Effectif moyen

Effectif moyen des sociétés françaises	709	730
- <i>Techniciens</i>	90	97
- <i>Cadres</i>	619	633
Effectif moyen des sociétés étrangères	60	47
Effectif moyen global	769	777

7.3. Événements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas d'événement postérieur à la clôture.

7.4 Informations concernant le capital

En application du règlement n° 2000-03 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, l'appréciation du respect du ratio de solvabilité s'effectue au niveau de Edmond de Rothschild S.A., cette dernière se conformant aux exigences en matière de capital.

Le capital d'Edmond de Rothschild (France) s'élève au 30 juin 2018 à 83.075.820 euros composé de 5.538.388 actions d'un nominal de 15 euros.

Note 8 – Secteurs opérationnels

Les activités du Groupe s'articulent autour de deux pôles d'activités stratégiques (Banque privée et Gestion d'actifs) auxquels s'ajoute un autre pôle (Autres activités et Gestion propre).

La Banque privée regroupe une offre de services comprenant :

- la gestion de portefeuille et de patrimoine, l'ingénierie patrimoniale et le family office.

Le pôle de la Gestion d'actifs recouvre les lignes de gestion suivantes :

- La gestion Long Only incluant la gestion Equity, la gestion Corporate debt, l'allocation d'actifs et la gestion sur les sovereign bonds.
- Des solutions d'investissements propres,
- La gestion immobilière réalisée par l'entité Cleveland.
- Le pôle de la gestion de fonds de private equity réalisée par l'entité Edmond de Rothschild Private Equity (France)

Le pôle « Autres activités et Gestion propre » comprend :

- en Autres activités, d'une part, le conseil aux entreprises logé au sein de la filiale dédiée Edmond de Rothschild Corporate Finance, et dont les domaines d'intervention regroupent le conseil en opérations de cessions ou d'acquisitions, l'évaluation d'entreprises et l'ingénierie financière, d'autre part, la Direction des Marchés de Capitaux pour son activité propre ;
- en Gestion propre, les activités de gestion patrimoniale du Groupe (en particulier le portefeuille titres), la fonction de centrale financière de la Banque auprès de ses différents métiers, les frais liés aux activités propres de ce pôle et à son rôle de pilotage du

Groupe et des produits et charges ne relevant pas directement de l'activité des autres pôles d'activité ;

Remarques méthodologiques

Les comptes de gestion de chaque pôle d'activité ont été établis avec pour objectifs de :

- déterminer les résultats de chacun de ces pôles comme s'il s'agissait d'entités autonomes ;
- donner une image représentative de leurs résultats et de leurs rentabilités au cours de l'exercice.

Les principales conventions retenues pour l'établissement de ces comptes sont les suivantes :

- le produit net bancaire de chacun des pôles correspond aux revenus générés par son activité, nets de rétrocessions de commissions versées aux apporteurs ;
- les frais de gestion des pôles d'activité comprennent leurs frais directs, la partie qui leur incombe des charges du support logistique et opérationnel apporté par la Banque et une quote-part des frais de structure du Groupe ;
- les provisions sont imputées aux différents pôles de façon à refléter pour chacun d'eux la charge du risque inhérente à son activité. Les provisions qui ne peuvent pas être affectées à un pôle d'activité sont imputées à la Gestion propre.

L'analyse détaillée des résultats de chacun de ces pôles et de leur contribution à la rentabilité du Groupe est présentée ci-après.

En milliers d'euros	Banque Privée		Gestion d'actifs & Private Equity		Autres activités et Gestion propre		Groupe	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017
Produit net bancaire	46.160	46.292	89.876	93.980	31.600	13.690	167.636	153.962
Frais de gestion	-42.384	-44.243	-74.847	-71.661	-18.037	-23.960	-135.268	-139.864
Frais de personnel	-26.202	-27.603	-42.467	-39.555	-9.972	-14.766	-78.641	-81.924
- directs	-19.133	-20.041	-31.711	-28.656	-7.419	-11.881	-58.263	-60.578
- indirects	-7.069	-7.562	-10.756	-10.899	-2.553	-2.885	-20.378	-21.346
Autres charges d'exploitation	-12.933	-13.235	-27.891	-28.254	-6.812	-7.387	-47.636	-48.876
Dotations aux amortissements	-3.249	-3.405	-4.489	-3.852	-1.253	-1.807	-8.991	-9.064
Résultat brut d'exploitation	3.776	2.049	15.029	22.319	13.563	-10.270	32.368	14.098
Coût du risque	-	2	1	-	-326	1	-325	3
Résultat d'exploitation*	3.776	2.051	15.030	22.319	13.237	-10.269	32.043	14.101
Quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence	3.601	3.604	-42	1.696	-1	1	3.558	5.301
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-	-	-	-	6.314	411	6.314	411
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-52	-60	-	-	-52	-60
Résultat courant avant impôt	7.377	5.655	14.936	23.955	19.550	-9.857	41.863	19.753
Impôt sur les bénéfices	-1.255	-833	-4.836	-8.680	-882	3.168	-6.973	-6.345
Résultat net	6.122	4.822	10.100	15.275	18.668	-6.689	34.890	13.408

Note 9 – Transactions avec les parties liées

Au cours du premier semestre 2018, les relations entre Edmond de Rothschild France et les sociétés liées sont restées comparables à celles de l'exercice 2017, aucune transaction inhabituelle, par sa nature ou son montant, n'est intervenue au cours de cette période.

Comptes sociaux

Bilan et hors bilan de la société mère (en milliers d'euros)

	30.06.2018	31.12.2017
Actif		
Caisse, Banques centrales, CCP	2.276.126	2.025.601
Effets publics et valeurs assimilées	-	-
Créances sur les établissements de crédit	38.483	109.492
Opérations avec la clientèle	746.448	710.338
Obligations et autres titres à revenu fixe	3.815	23.765
Actions et autres titres à revenu variable	71.648	72.558
Participations et autres titres détenus à long terme	28.157	34.605
Parts dans les entreprises liées	237.700	233.032
Immobilisations incorporelles	18.322	19.817
Immobilisations corporelles	17.258	18.056
Actions propres	-	-
Autres actifs	81.582	75.507
Comptes de régularisation	99.005	102.091
Total de l'actif	3.618.544	3.424.862

	30.06.2018	31.12.2017
Passif		
Dettes envers les établissements de crédit	1.007.529	995.233
Opérations avec la clientèle	1.694.572	1.506.860
Dettes représentées par un titre	469.222	455.012
Autres passifs	82.675	71.024
Comptes de régularisation	68.213	82.017
Provisions	7.649	9.836
Dettes subordonnées	21.022	21.023
Capitaux propres (hors FRBG)	267.662	283.857
. <i>Capital souscrit</i>	83.076	83.076
. <i>Primes d'émission</i>	98.244	98.244
. <i>Réserves</i>	32.278	32.278
. <i>Report à nouveau (+/-)</i>	51.206	51.558
. <i>Résultat de l'exercice (+/-)</i>	2.858	18.701
Total du passif	3.618.544	3.424.862

	30.06.2018	31.12.2017
Hors-bilan		
Engagements donnés		
Engagements de financement	164.462	180.451
Engagements de garantie	45.020	59.835
Engagements sur titres	42.860	47.380
Engagements reçus		
Engagements de garantie	12.696	12.871
Engagements sur titres	861	-

Compte de résultat de la société mère

En milliers d'euros	30.06.2018	30.06.2017
+ Intérêts et produits assimilés	10.929	12.076
- Intérêts et charges assimilées	-20.119	-14.049
+ Revenus des titres à revenu variable	12.823	5.321
+ Commissions (produits)	45.291	42.618
- Commissions (charges)	-5.759	-5.688
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	15.797	8.644
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	-267	828
+ Autres produits d'exploitation bancaire	16.737	18.996
- Autres charges d'exploitation bancaire	1.969	-3.104
Produit net bancaire	77.401	65.642
- Charges générales d'exploitation	-72.408	-73.594
- Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et	-5.775	-5.517
Résultat brut d'exploitation	-782	-13.469
+/- Coût du risque	-2.585	2
Résultat d'exploitation	-3.367	-13.467
+/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés	1.211	-528
Résultat courant avant impôt	-2.156	-13.995
+/- Résultat exceptionnel	3	-
- Impôt sur les bénéfices	5.011	9.582
Résultat net	2.858	-4.413

Rapports des Commissaires aux Comptes

Période du 1^{er} janvier 2018 au 30 juin 2018

Rapport d'examen limite des commissaires aux comptes sur les comptes semestriels consolidés résumés

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société Edmond de Rothschild (France), relatifs à la période du 1er janvier 2018 au 30 juin 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I – Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives, obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes 1.2 et 3 de l'annexe qui exposent les effets des changements de présentation et de la première application de la norme IFRS 9 « Instruments Financiers » sur les comptes semestriels consolidés résumés au 30 juin 2018.

II – VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 21 septembre 2018

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers
Audit
Philippe Chevalier
Associé

Cabinet Didier Kling& Associés
Solange Aïache
Associée

Attestation du rapport financier semestriel

Attestation du responsable du rapport financier semestriel

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes résumés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité ci-joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées, ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restant de l'exercice.

Fait à Paris le 21 septembre 2018

Le Président du Directoire

Vincent Taupin